

Rapport d'orientations Budgétaires 2026



PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit un débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, lors d'une séance distincte.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. C'est sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire que se tient le débat.

Ce document représente donc la première étape du cycle budgétaire et il permet d'informer les élus et le public sur les choix financiers annuels et pluriannuels de services rendus, d'investissement, de fiscalité, de relations avec ses partenaires ainsi que sur les conséquences de ces orientations sur la solvabilité actuelle et future de la collectivité.

Compte tenu que la loi de Finances pour 2026 est en cours d'examen par le Parlement et que les mouvements financiers avec les autres collectivités (Communauté d'agglomération, Conseil Départemental, Région, autres communes) ne sont pas définitivement arrêtés, les estimations sont susceptibles d'évoluer. Les arbitrages budgétaires n'étant pas finalisés à ce stade, les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif. La présentation de la prospective relève donc d'une certaine prudence.

Ces orientations budgétaires s'appuient sur l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée par les services municipaux, réactualisée chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.

Au regard des très grosses incertitudes liées à la conjoncture économique, il conviendra de faire une lecture extrêmement prudente de la prospective.

SOMMAIRE

1/ Contexte économique et projet de loi de finances

- 1-1 Contexte international
- 1-2 Contexte national
- 1-3 Contexte local
- 1-4 Projet de loi de finances :
 - 1-4-1 Contexte national
 - 1-4-2 Evolution des autres ressources

2/ Rétrospective

- 2-1 Chaine de l'épargne
- 2-2 Recettes réelles de fonctionnement
 - 2-2-1 Produits des services
 - 2-2-2 Produits fiscaux
 - 2-2-3 Dotation Globale de Fonctionnement
 - 2-2-4 Autres produits
- 2-3 Dépenses réelles de fonctionnement
 - 2-3-1 Charges à caractère général
 - 2-3-2 Dépenses de personnel
 - 2-3-3 Charges de gestion courante
- 2-4 Investissements
 - 2-4-1 Dépenses
 - 2-4-2 Recettes
- 2-5 Endettement
- 2-6 Budgets annexes
 - 2-6-1 Budget régie restaurant
 - 2-6-2 Budget FRPA
 - 2-6-3 Budget foyer des jeunes travailleurs
 - 2-6-4 Budget Théâtre des Pénitents

3/ Prospective 2026-2028

- 3-1-1 Orientations financières retenues
 - 3-1-1-1 en fonctionnement
 - 3-1-1-2 en investissement
- 3-1-2 Evolution des recettes
 - 3-1-2-1 Fiscalité
 - 3-1-2-2 Dotations
 - 3-1-2-3 Autres produits

3-1-3 Evolution des dépenses

3-1-3-1 Charges à caractère général

3-1-3-2 Charges de personnel

3-1-3-3 Charges de gestion courante

3-1-4 Investissement

3-1-4-1 Recettes

3-1-4-2 Dépenses

3-1-5 Endettement et épargne

4/ Les budgets annexes

4-1-1 Budget régie restaurant

4-1-2 Budget Résidence Séniors des Comtes de Forez

4-1-3 Budget foyer des jeunes travailleurs

4-1-4 Budget Théâtre des Pénitents

5/ Conclusion

1/ CONTEXTE ECONOMIQUE

1 – 1 Contexte international



Le conflit entre Israël et le Hamas palestinien vient de prendre un tournant décisif avec la libération des otages des deux camps, la fin des opérations militaires ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire. Cet accord devrait apporter à cette région du monde, normalement plus stabilité politique, économique et financière, mais la situation reste fragile.

Depuis février 2022, la guerre en Ukraine ne cesse de prendre de l'ampleur. Malgré les efforts de la communauté internationale et ceux du Président des Etas Unis, qui devait « régler le conflit en 48 heures », la guerre s'enlise et entraîne la destruction de plusieurs villes ukrainiennes et infrastructures énergétiques et ce, avec de profondes conséquences humanitaires. La guerre aura coûté au monde l'équivalent de la production globale de l'économie française au cours de ces deux dernières années, soit 1 600 milliards de dollars de PIB en moins.

Les conséquences du dérèglement climatique de la planète touchent l'ensemble des continents avec nombre de cyclones, tempêtes, inondations, feux de forêts comme il a été constaté en France lors de la période estivale. La raréfaction de plus en plus importante de la ressource en eau va venir amplifier la situation qui commence à devenir inquiétante.

En 2026, selon les projections actuelles, l'inflation dans la zone OCDE devrait être légèrement plus élevée avec 4,2 % en 2025 contre 3,7% dans les projections de décembre, et à 3,2% en 2026 contre 2,9 % précédemment.

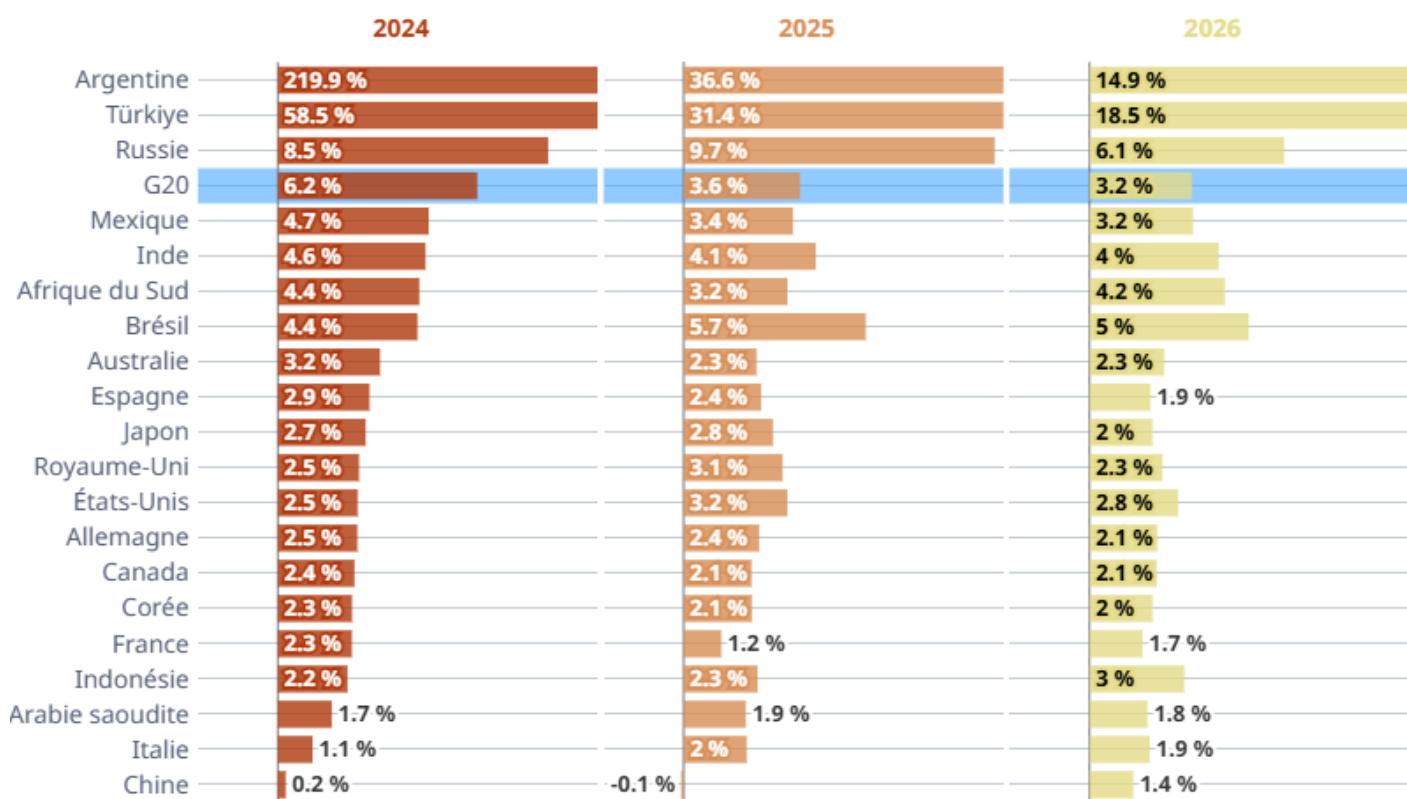
Dans ce contexte, la BCE est confortée dans sa décision de conserver le statu quo sur sa politique monétaire. Sa présidente, Christine Lagarde, l'a réaffirmé : « *les risques pour l'inflation semblent assez maîtrisés dans les deux sens. Avec des taux directeurs désormais à 2 %, nous sommes bien placés pour réagir si ces risques évoluent, ou si de nouveaux chocs menaçant notre objectif apparaissent* ».

Inflation globale pour 2024 et projections pour 2025 et 2026

Glissement annuel, en %

Économies du G20

Pays de l'OCDE



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2025, numéro 1](#).

Les perspectives mondiales se dégradent de plus en plus. Le renforcement sensible des obstacles aux échanges, le durcissement des conditions financières, l'érosion de la confiance des entreprises et des consommateurs ainsi que le niveau élevé d'incertitude liée à l'action publique font peser des risques importants sur la croissance. Si ces tendances se poursuivent, elles pourraient assombrir considérablement les perspectives économiques. La hausse des coûts des échanges – en particulier dans les pays qui mettent en œuvre de nouveaux droits de douane – devrait alimenter l'inflation, encore que ce phénomène puisse être partiellement compensé par la diminution des prix des produits de base. Les risques qui entourent les perspectives demeurent importants. Les principales préoccupations concernent une nouvelle escalade des tensions commerciales ou des changements soudains des politiques commerciales, un comportement plus prudent de la part des consommateurs et des entreprises, et une poursuite de la réévaluation des risques sur les marchés financiers. À l'inverse, une inversion rapide du mouvement récent de renforcement des obstacles aux échanges pourrait stimuler la croissance et contribuer à atténuer les tensions inflationnistes.

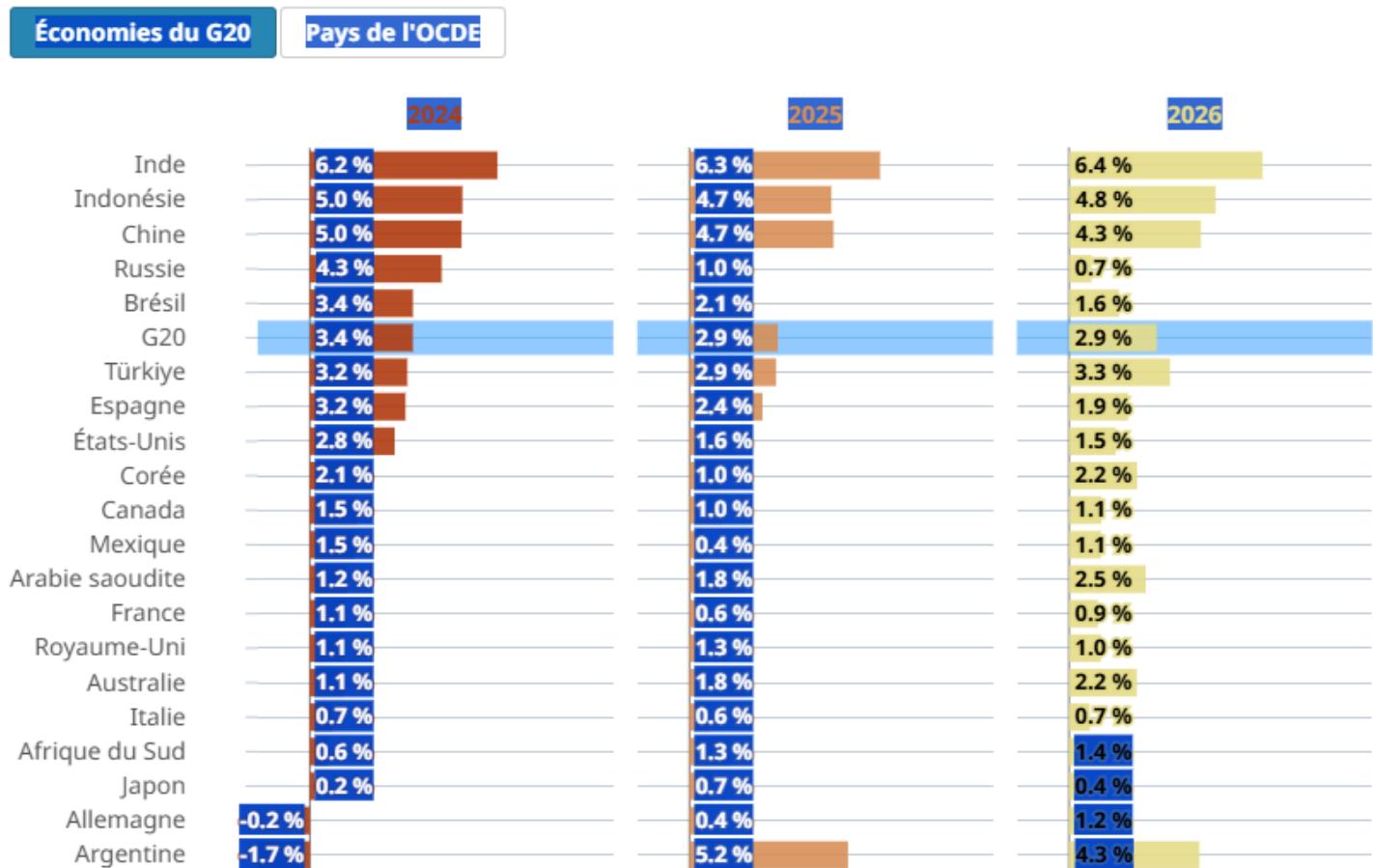
La croissance du PIB mondial devrait refluer de 3,3 % en 2024 à 2,9 % cette année et l'année prochaine (dans l'hypothèse où les taux des droits de douane resteraient à leur niveau de la mi-mai). Ce ralentissement serait concentré aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique et en Chine, tandis que les autres économies devraient connaître des ajustements à la baisse plus limités.

Les pouvoirs publics doivent coopérer pour trouver le moyen de répondre aux difficultés qu'ils rencontrent avec le système commercial mondial afin d'empêcher une escalade supplémentaire des mesures de rétorsion commerciales entre pays.

Les tensions budgétaires, à court terme, liées au coût du service de la dette et aux dépenses militaires, seront accentuées à long terme par les coûts persistants de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets ainsi que du vieillissement démographique. En raison de l'ampleur des déficits primaires, du niveau élevé des charges d'intérêts et du ralentissement de la croissance, les ratios d'endettement public se maintiendront à un niveau élevé et continueront de croître dans de nombreuses économies de l'OCDE en 2025-2026.

Pour préserver la viabilité de la dette publique et ménager des marges de sécurité permettant de faire face à de futurs défis, les pays devraient, parallèlement à d'autres priorités, s'engager dans des réformes budgétaires.

Croissance du PIB réel pour 2024 et projections pour 2025 et 2026
Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2025, numéro 1

1-2 Contexte national



La situation politique depuis la dissolution de l'Assemblée nationale ne cesse de se dégrader avec la succession de différents gouvernements et plus récemment avec la démission du 1^{er} ministre Sébastien Lecornu quelques heures après la nomination du nouveau gouvernement pour revenir quelques jours plus tard dans ses mêmes fonctions.

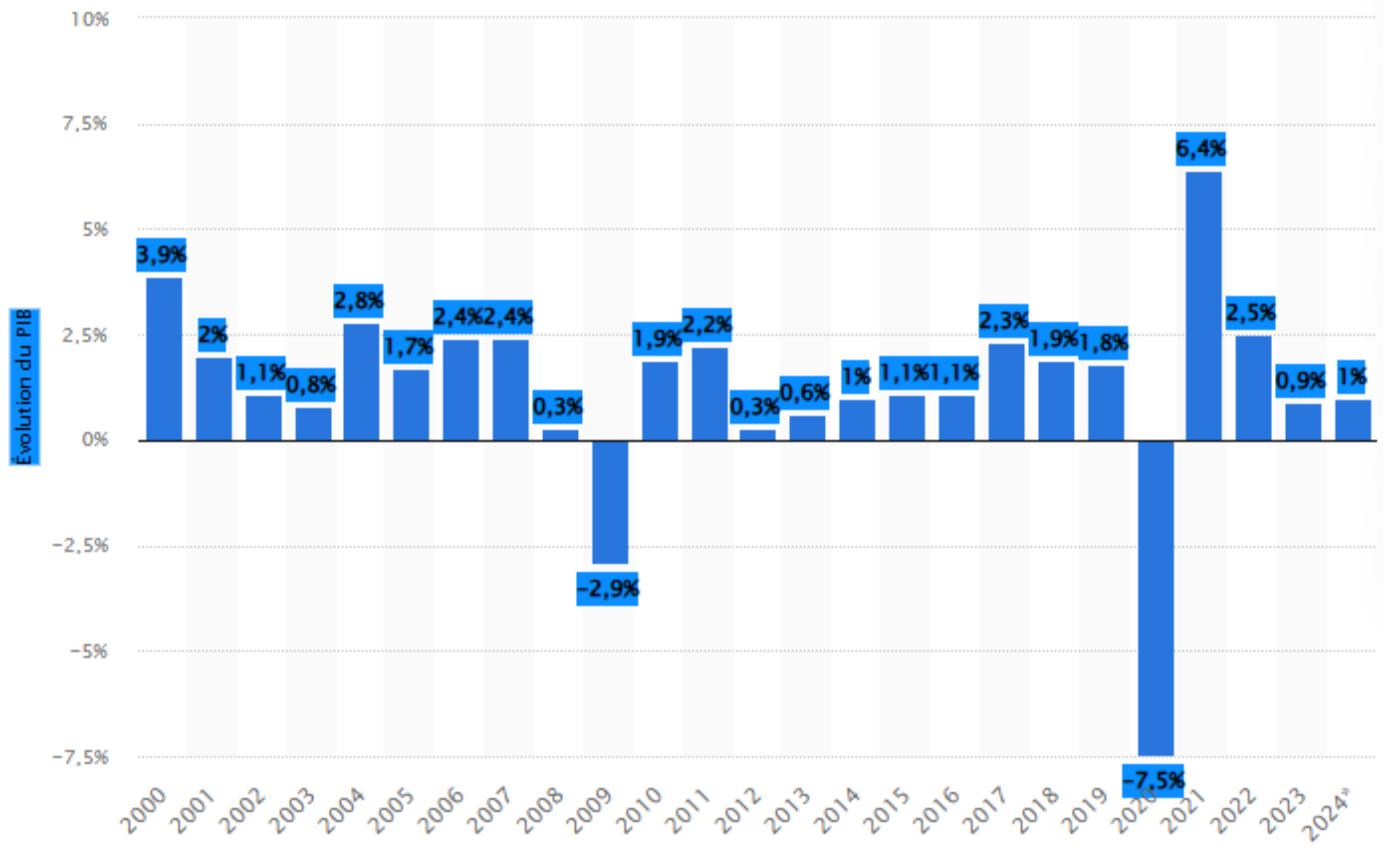
La récente dégradation de la note souveraine du samedi 17 octobre par une agence de notation passant de AA- à A+ confirme des perspectives de dégradation de la situation budgétaire et de l'incertitude politique affichées depuis plusieurs mois. Une autre agence avait déjà dégradé cette note le 12 septembre.

La résilience de l'économie française depuis la dissolution de 2024 a pu surprendre mais elle recouvre des réalités sectorielles hétérogènes, la construction et l'industrie manufacturière se portant beaucoup moins bien que les services. Elle reste sous la menace d'un regain de l'incertitude confirmé par les trésoriers de grandes entreprises et des dirigeants de PME malgré qu'un ensemble de facteurs laissent espérer un redémarrage modeste de l'investissement des entreprises en 2026.

L'observatoire français des conjonctures économiques ne table plus que sur 0,7% de croissance en France cette année et en 2026. La croissance française devrait rester timide en 2025 et 2026, amputée par un climat politique incertain, un affaiblissement de la demande intérieure et des tensions commerciales internationales croissantes.

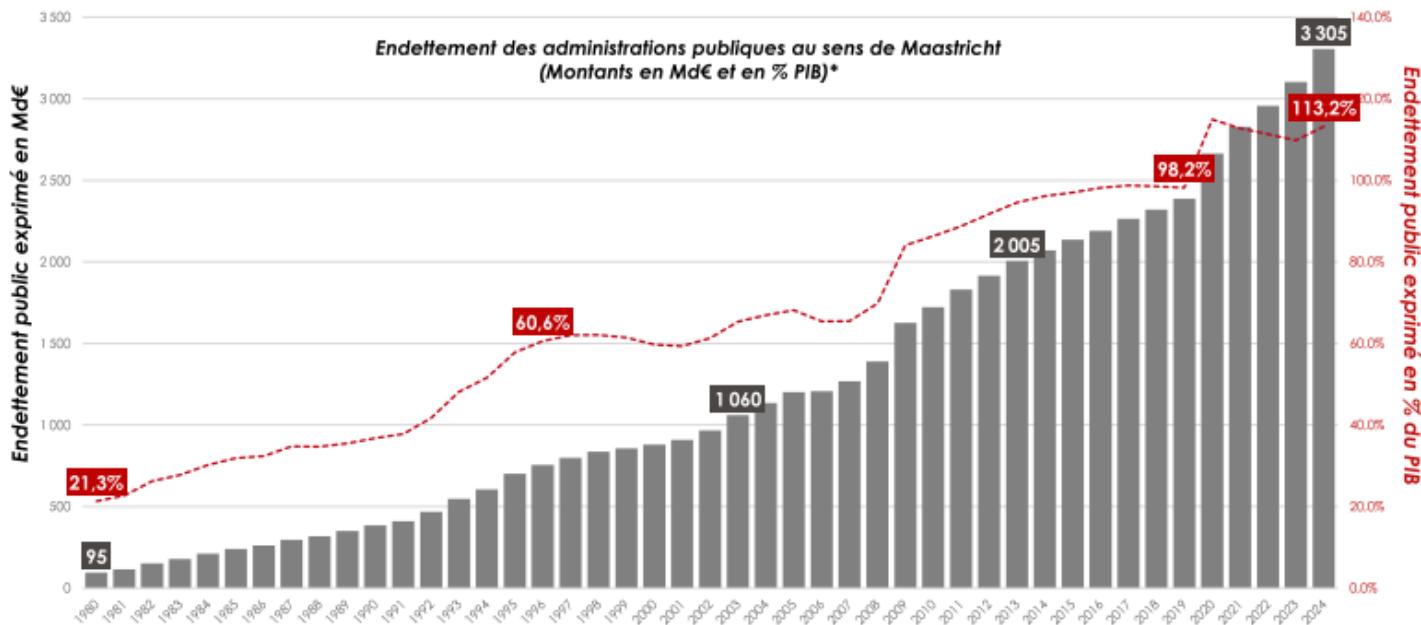
Le gouvernement valide pour 2025 un taux de croissance de 0,7% attendu, en revanche, Bercy semble plus optimiste avec une prévision de 1 %.

Evolution du PIB de la France en volume de 2000 à 2024



Ces prévisions sont dévoilées au lendemain de la déclaration de politique générale de Sébastien Lecornu, qui semble avoir éloigné, au moins temporairement, la menace d'une censure du gouvernement. Dans cet exercice prospectif, l'OFCE juge que la situation des finances publiques resterait fragile en 2025. En 2026, l'OFCE table sur un déficit public ramené à 5,4% du produit intérieur brut et 5 % en 2026, contre les 4,7 % espérés par le gouvernement.

La dette publique devrait de son côté continuer d'augmenter, passant de 113,2% du PIB en 2024 à 117,6% du PIB en 2026. Ce diagnostic morose est essentiellement justifié par l'incertitude politique, notamment depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024, et qui s'est encore renforcée depuis août, estime l'OFCE. Il chiffre son coût à 0,4 points de PIB et à 0,3 point de PIB en 2026.

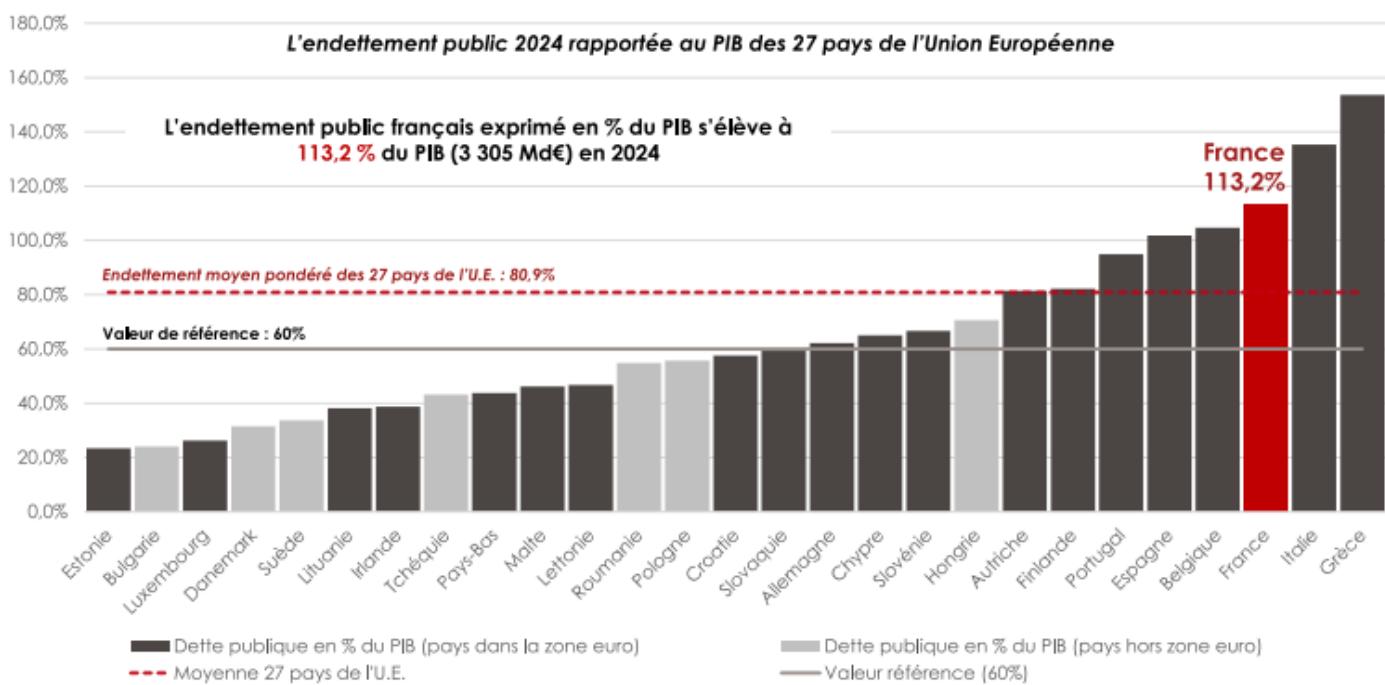


*Source INSEE. Comptes de la nation 2024

L'endettement public français exprimé en % du PIB : 3^{ème} plus fort des pays de l'Union Européenne

RESSOURCES

12

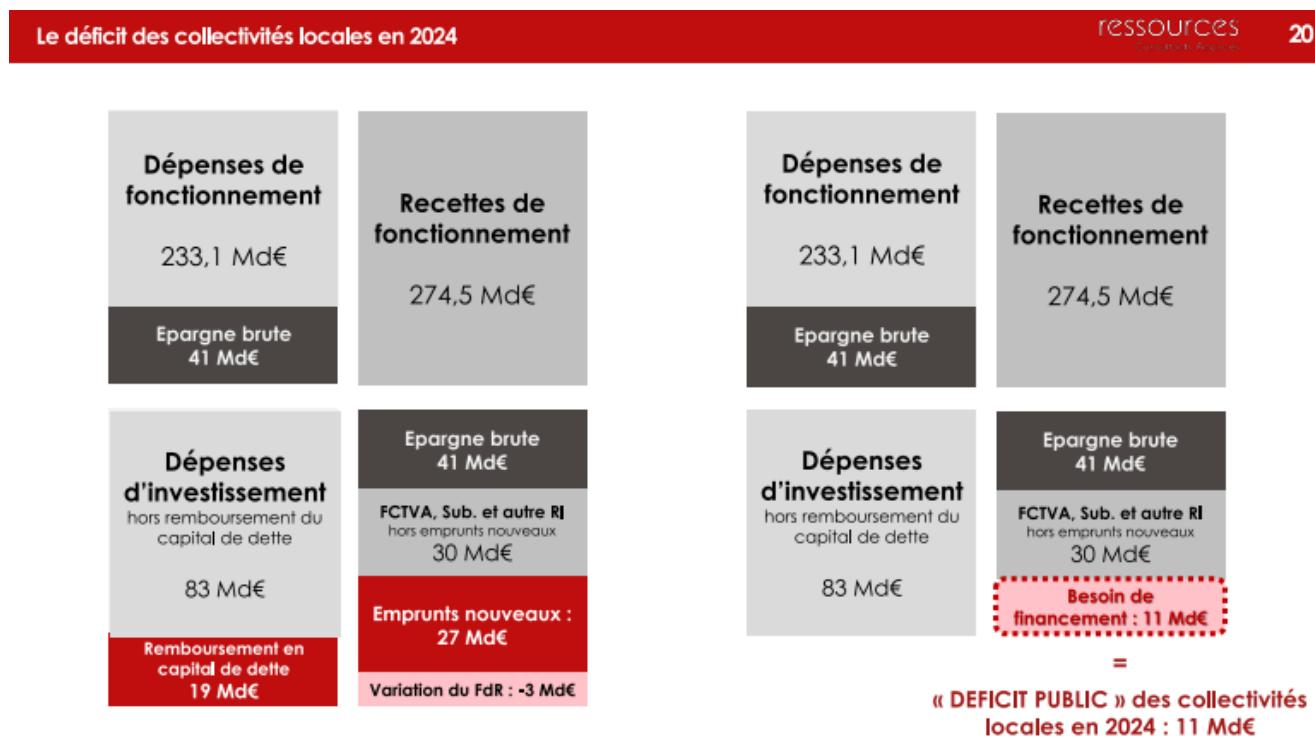


Source : Eurostat ; calcul RCF

Le déficit public, porté principalement par le budget de l'Etat, atteint 5,8% du PIB en 2024. La hausse de 17,9 Md€ ce déficit entre 2023 et 2024 vient de la dégradation du solde public des administrations de sécurité sociale (- 10 Md€) et de celui des administrations publiques locales (-7 Md€). En 2024, toutes les collectivités affichent un solde public négatif : celui du bloc communal se situe à 2,6 Md€ et celui des départements de 5,5 Md€ représentant près de la moitié du déficit global des collectivités locales.



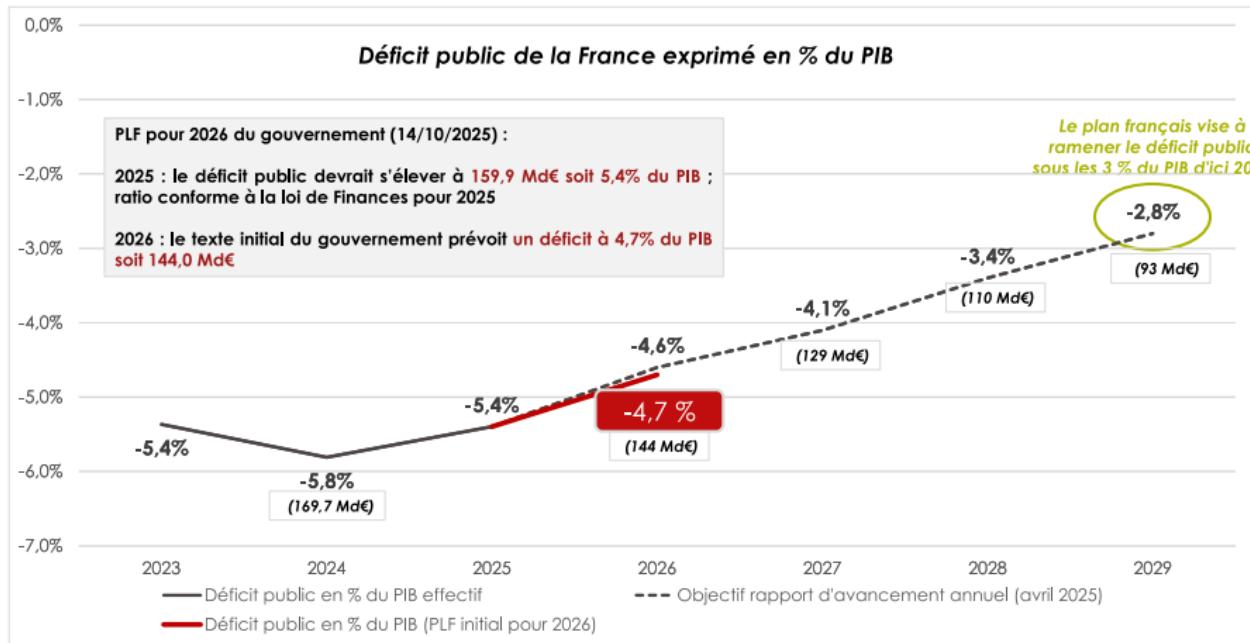
Si en 2021, le bloc communal affichait une capacité de financement de 4,8 Md€, ce solde s'est dégradé au cours des 4 dernières années. En 2024, le bloc communal affiche un besoin de financement de 2,6 Md€. Cette dégradation est due à la forte progression des dépenses d'investissement hors dette qui ont augmenté de 12 Md€ au cours de la période 2021-2024.



Source : Rapport de l'ORG 2025 : vD2. Consolidation de l'ensemble des collectivités (y compris syndicats) *

En 2026, le solde public atteindrait **-4,7 % du PIB, en amélioration de +0,7 point de PIB par rapport à 2025. Le déficit public devrait donc s'élever à 144 Md€ contre 159,9 Md€ en 2025, ratio conforme à la loi de Finances 2025.**

La trajectoire de réduction du déficit public : l'engagement de la France



Source : Rapport d'avancement annuel (RAA) : avril 2025 et PLF pour 2026

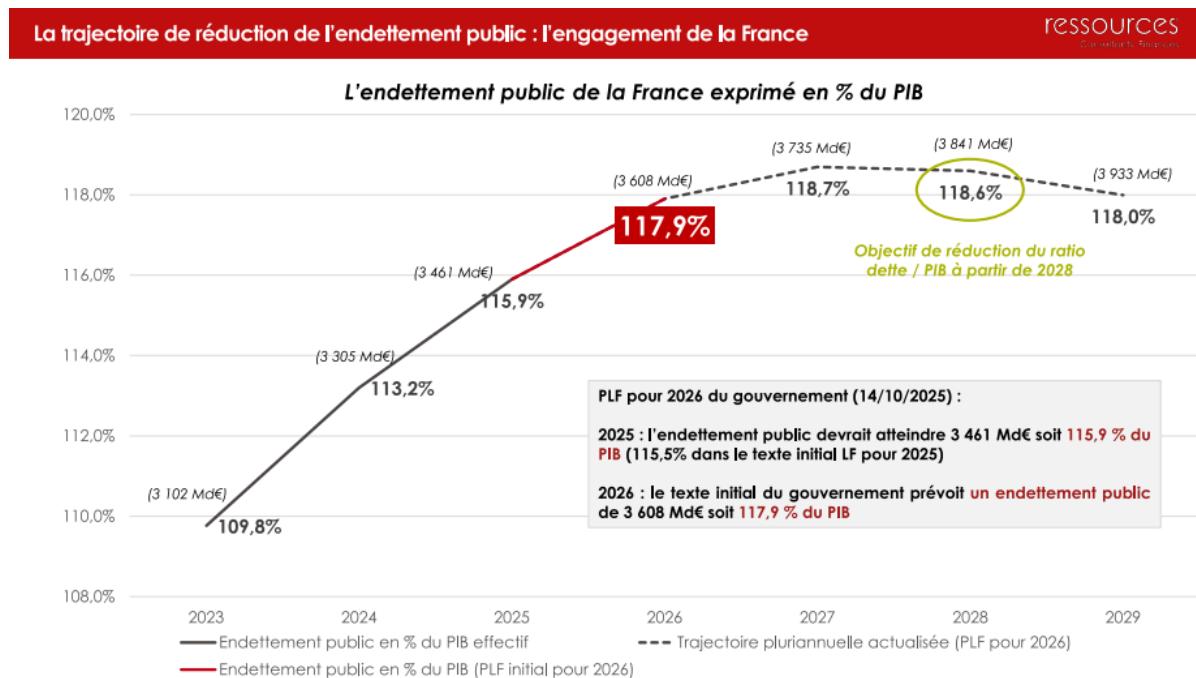
L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

En retranchant des dépenses très rigides, comme la charge de la dette et l'effort supplémentaire de réarmement, les dépenses des ministères baisseront de nouveau en valeur en 2026. Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État, dont celles affectées au financement des opérateurs et des agences.

En parallèle, le Gouvernement propose d'augmenter les dépenses de mission « Défense » de +6,7 Md€ par rapport à la loi de finances pour 2025, soit une accélération de +3,5 Md€ par rapport aux évolutions déjà prévues par la loi de programmation militaire 2024-2030.

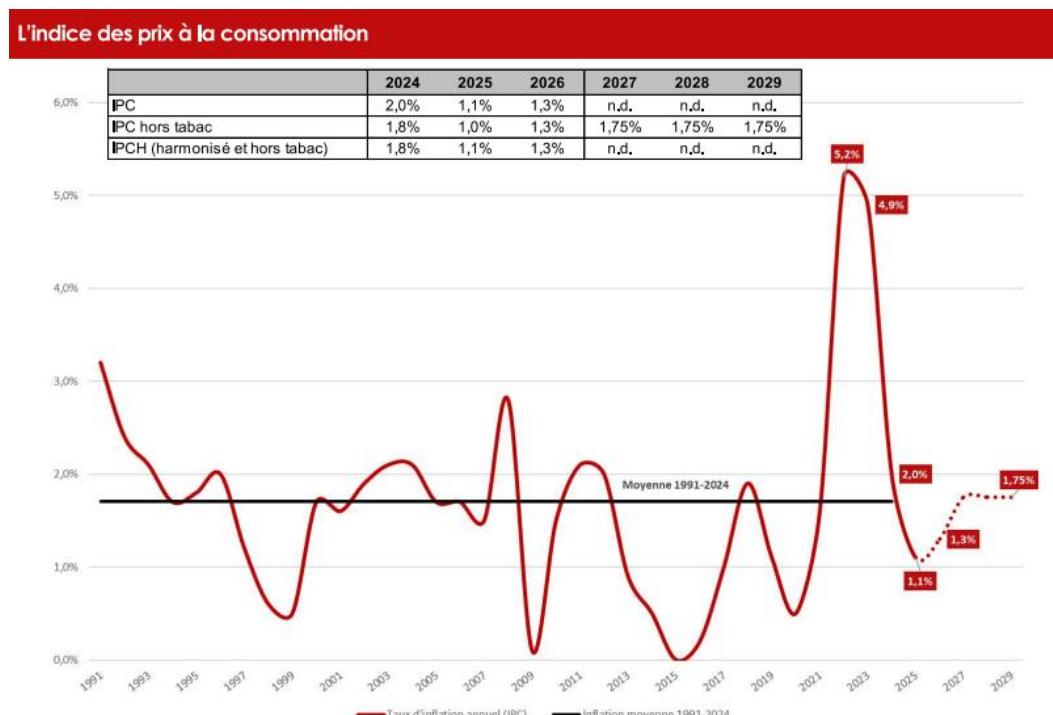
Ce projet de budget propose également de poursuivre les investissements dans les dépenses d'avenir. La réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels enseignants, donnant lieu au recrutement de 8 800 professeurs stagiaires, permettra d'accompagner au mieux les jeunes professeurs pour renforcer durablement l'Éducation nationale. Les crédits dédiés à la transition énergétique progressent également afin de poursuivre la décarbonation de l'économie.

Au niveau de l'endettement, le PLF pour 2026 prévoit un endettement public de 3 608 Md€ soit 117,9 % du PIB. En 2025, l'endettement public devrait atteindre 3 461 Md€ soit 115,9 % du PIB, pratiquement conforme à celui 115,5 % prévu dans le texte initial loi finances 2025.



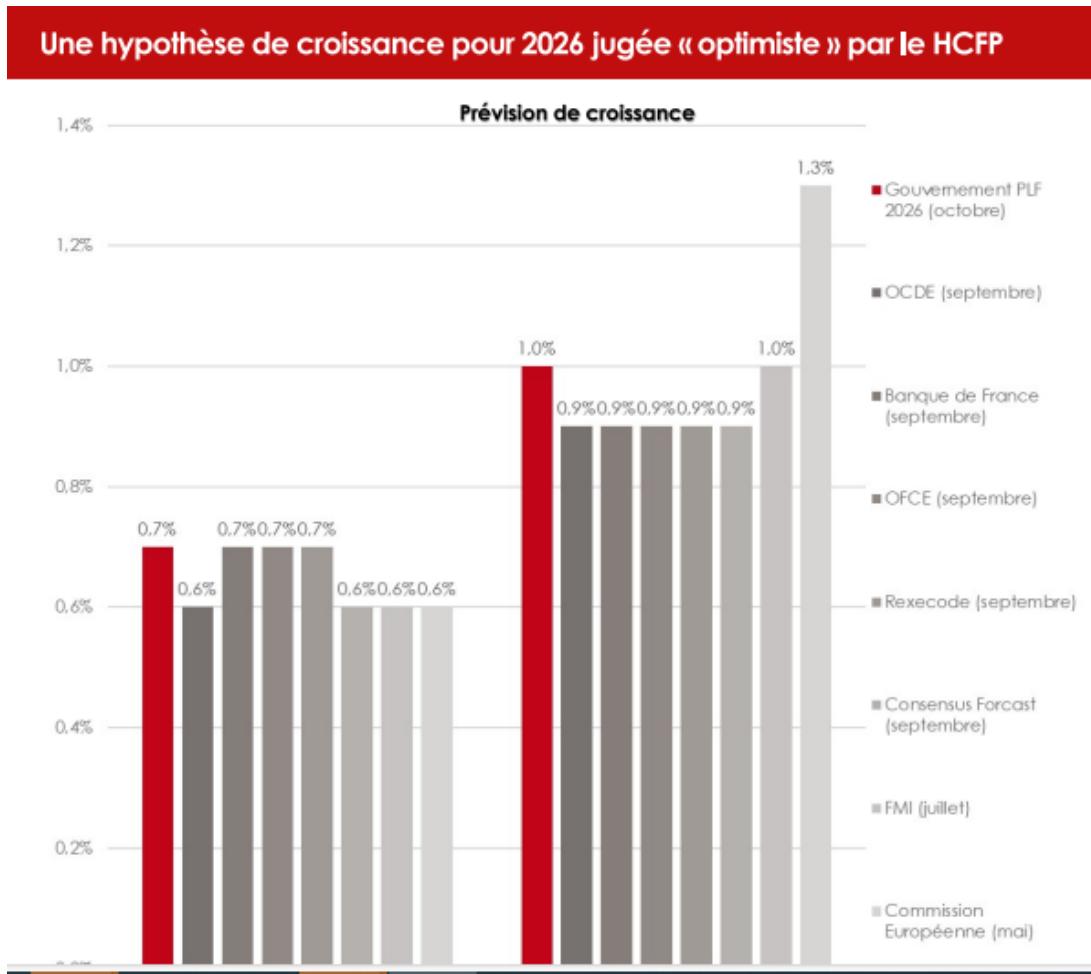
Le gouvernement table sur une inflation de 1,1 % en 2025 du fait du repli des prix de l'énergie, alimenté au-delà de la baisse du prix du pétrole par le recul des tarifs réglementés de l'électricité en février dernier et par la baisse des prix des télécommunications.

En 2026, la prévision d'un léger rebond de l'inflation à 1,3% reflète la disparition d'effets temporaires. La contribution de l'énergie serait moins négative ainsi que celle des télécommunications avec l'atténuation de la guerre tarifaire actuelle, sachant que les prix des services iraient vers une tendance de + 2,3%.



Le gouvernement table sur une hypothèse de croissance du PIB de 0,7 % pour 2025 qui s'expliquerait à près de 60 % par la demande publique alors que la contribution à la croissance de la demande privée, du commerce extérieur et de la variation des stocks serait faible (0,2 et 0,1 point du PIB).

Pour 2026, le gouvernement prévoit une croissance de 1%. Le rapport économique social et financier (RESF) associé au PLF 206 présente une hypothèse de croissance de 1,2 % en 2027 et 1,3 % en 2028 et 2029. La totalité de la croissance en 2026 résulterait de la demande privée, qui s'expliquerait par le reprise de l'investissement des entreprises et des ménages.



Pour le Haut Conseil des finances publiques, cette prévision de croissance repose sur des hypothèses optimistes. Le gouvernement retient une orientation plus restrictive des finances publiques, qui pèserait donc davantage à court terme sur l'activité et n'intègre pas l'impact du climat d'incertitude résultant du fonctionnement des institutions nationales.

Concernant les taux d'intérêt, la Banque centrale européenne a entrepris depuis fin 2024, un cycle d'assouplissement monétaire qui s'est poursuivi jusqu'en juin 2025. Les taux d'emprunt à court terme ont évolué dans le même mouvement pour atteindre 2 % environ à l'été 2025 tandis que les taux d'emprunt à long terme, liés aux anticipations des taux directeurs futurs, ont subi une tendance haussière pour atteindre 3,5 % pour ceux à 10 ans.

Par conséquent, les conditions d'emprunt de la France se sont nettement dégradées en termes absolus et au regard de ses partenaires de la zone euro.

Pour l'année 2026, les taux longs augmenteraient graduellement sous l'effet de la politique de resserrement quantitatif de la BCE : le taux à 10 ans s'élèverait à 3,7 % fin 2025 et pourrait atteindre 4 % en 2028. Conséquences : une remontée durable des taux d'intérêt au-delà des hypothèses du scénario de référence constitue un facteur d'augmentation progressive de la charge de la dette d'environ 3,1 Md€ supplémentaire la première année, 7,5 Md€ d'euros la seconde année pour arriver autour de 18 Md€ la cinquième année. Le PLF 2026 est construit sur une hypothèse de taux longs OAT à 10 ans de 3,8 %, taux nettement supérieur aux emprunts souscrits en 2024 (3 %).

A l'heure de la rédaction de ce rapport, il apparaît encore de nombreuses incertitudes nt aux mesures qui vont être prises, une liste non exhaustive et non définitive est présentée ci-après :

- **Les mesures pour les particuliers**

Le PLF 2026, inédit au niveau de l'effort à consentir, prévoit principalement :

- La **contribution différentielle sur les plus hauts revenus** est maintenue. Cette contribution visera les personnes les plus riches (revenu fiscal annuel dépassant 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple), dont le taux d'imposition est en-dessous de 20%.
- La création d'une taxe sur le patrimoine financier visant les actifs des sociétés dites « holdings » afin de faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt. Ces deux mesures devraient rapportées 2,5 milliards d'euros.
- La rationalisation des niches fiscales pour près de 5 milliards d'euros.
- Le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour 2,2 milliards d'euros
- La non-revalorisation des pensions de retraite et des prestations sociales.
- Suppression de l'abattement actuel de 10 % sur les pensions de retraite remplacé par un abattement forfaitaire (2 000 € pour un célibataire et 4 000 € pour un couple).
- Suppression de la réduction d'impôt pour les frais de scolarité dans le secondaire et le supérieur, de même que l'exemption d'impôt sur les indemnités journalières pour affectation longue durée.
- Augmentation de la fiscalité sur les liquides de vapotage.

- **Les mesures pour l'emploi et les entreprises**

- Une **contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises** est prolongée. Elle ciblera les quelque 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires atteignant ou dépassant 1 Md€ et qui sont redevables de l'impôt sur les sociétés. Elle est divisée par deux par rapport à 2025 et devrait rapporter 4 milliards d'euros.
- La baisse de la CVAE jusqu'en sa suppression en 2028.
- Le seuil de franchise de la TVA est relevé à 37 500 € de chiffre d'affaires annuel.
- La lutte contre la concurrence déloyale prévoit la création d'une taxe nationale de 2 euros sur les petits colis (de moins de 150 euros) destinés aux particuliers et provenant de l'étranger (hors UE).
- Plusieurs dispositions en faveur des agriculteurs sont reconduites (déduction pour épargne de précaution ou le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique).

- **Les mesures pour la transition écologique**

L'exécutif propose quelques mesures mais elles sont souvent jugées insuffisantes :

- Réduction de certains avantages fiscaux sur les carburants alternatifs.
- Suppression le plafonnement entre malus CO2 et malus poids.
- Automobiles : renforcement du malus auto, réduction de l'avantage en nature pour les véhicules thermiques.
- Rénovation énergétique : réduction de 500 millions d'euros des crédits du programme 135 « Ma prime Rénov' (actions diverses liées à la construction et à l'habitat).
- Le fonds vert est divisé par deux pour arriver à 600 millions d'euros.
- Les programmes « nature » dont le financement des parcs nationaux et des réserves naturelles nationales devraient perdre 32 millions d'euros.
- Imposition des centrales photovoltaïques installées avant 2021, 50 millions d'euros de gain sur 3 ans.
- Hausse de la taxe sur les activités polluantes (TGAP).

- **Les mesures pour les collectivités locales**

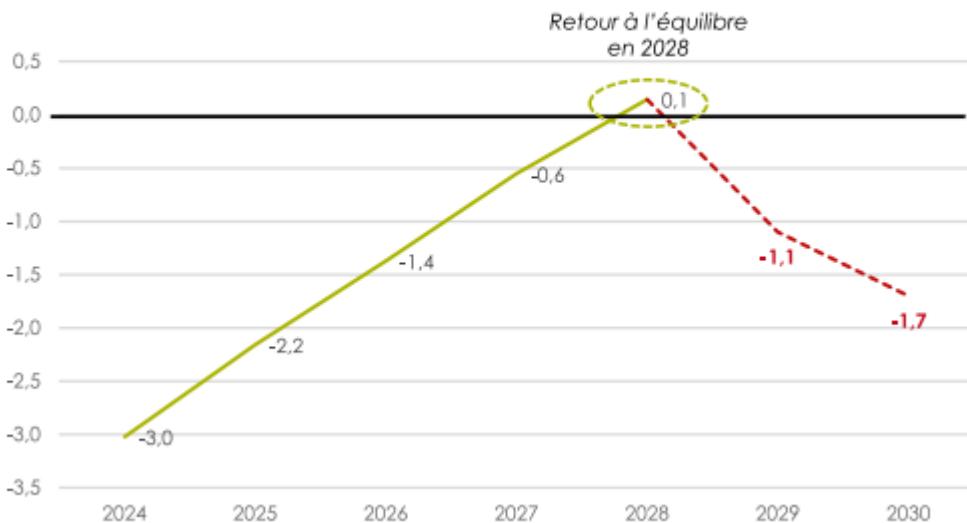
En 2026, le solde budgétaire de l'Etat s'établirait à -124,4 Md€ soit une amélioration de + 6,1 Md€ par rapport à la prévision révisée de 2025, celui des Organismes divers d'administration centrale (ODAC) serait de - 7,4 Md€ en 2025 et s'améliorait de 0,9 Md€ en 2026. Quant au Administrations publiques locales (APUL), l'année 2025 verrait un ralentissement des dépenses d'investissement et d'autre part, des dépenses de fonctionnement modérées par les mesures de ralentissement de la dépense local (DILICO notamment) dans le cadre de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques.

Le PLF 2026 prévoit une réduction du déficit des APUL qui passerait de 16,7 Md€ en 2024 à 10,3 Md€ en 2026. Ce déficit public des collectivités locales en 2026 de 4,9 Md€ resterait nettement en dessous de l'objectif de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui prévoyait un solde positif de 9 Md€ en 2026.

Pour mémoire, la loi de finances 2025 avait prévu un ensemble de mesures visant à limiter la croissance des recettes des collectivités locales par un prélèvement sur leurs recettes, l'écrêtement de la dynamique TVA (gel en valeur du produit de TVA), dispositif de lisage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locale entre 2024 et 2025 (DILICO), ponction sur les dotations de variables d'ajustement (DCRTP), baisses des crédits budgétaires (fonds vert).

La hausse du taux de cotisation CNRACL de 12 points entre 2024 et 2028 impacte fortement les collectivités à hauteur de 4,1 Md€ représentant 5 % de leurs frais de personnel. Pour autant, cette hausse va donc permettre un retour à l'équilibre en 2025. **Mais en 2029 et sans mesures supplémentaires, les comptes de la CNRACL seraient de nouveau déficitaires de 1,7 Md€ en 2030. Une hausse supplémentaire du taux, après 2028 de 4 à 5 points serait donc nécessaire.**

**Projections des comptes de résultats simplifiés de la CNRACL : le résultat net
(Montants en Md€)***



Les collectivités vont donc poursuivre leur participation au redressement des comptes publics par des mesures visant à réduire les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales :

- Après une ponction de 487 Md€ sur les variables d'ajustement (DCRTP, anciens FDTPT), une ponction supplémentaire de 527 Md€ est prévue sur ces variables.
- L'article 31 du PLF prévoit de réduire de 25 % les compensations foncier bâti et CFE des locaux industriels.
- Limiter la croissance du FCTVA avec la suppression de la part « fonctionnement » et de décaler d'un an le versement du FCTVA pour les EPCI qui percevaient le FCTVA l'année N.
- Poursuite de la baisse des crédits Fonds verts (2 499 Md€ en 2024 à 650 Md€ en 2026).
- Baisse des crédits de 200 Md€ de la mission « Relation aux Collectivités Territoriales » (dont la DETR, DSIL, DPV).
- Baisse des crédits de 1 Md€ à 4,2 Md€ des « autres missions budgétaires » dont le fonds vert.
- DILICO : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités avec doublement en LF 2026 avec une enveloppe nationale de 2 Md€ et 720 Md€ pour les communes.

En conclusion, la contribution des collectivités locales au redressement des finances est évaluée à 7,8 Md€ en 2026 et 10 Md€ en intégrant la baisse des dotations d'équipement. Cela représente près de 3 % des recettes réelles de fonctionnement de 2024 et 20 % de leur épargne brute de 2024.

1-3 Contexte local

L'année 2026 verra, au niveau communal et intercommunal, un nouveau cycle avec les élections municipales de mars 2026 et le renouvellement des conseillers de chaque entité.

1-4 Projet de loi de finances

1-4-1 Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit de :

- La réduction des dépenses et déficits publics (prévu d'être ramené de 4,7 % du PIB en 2026 à 2,8 % en 2029)
- Stabiliser l'endettement public (prévu à 117,9 % du PIB en 2026 à 118 % en 2029)
- La contribution des administrations publiques à l'effort national de réduction du déficit public sera appliquée qu'à certaines collectivités d'une certaine taille (vu précédemment).

Depuis 2017, le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix au cours de l'année précédente.

Le calcul effectué avec l'**Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH)** du mois de **septembre 2025** retient un **coefficient d'actualisation des bases de 1 %**. Le coefficient définitif sera calculé avec l'indice de novembre publié mi-décembre et devrait donc se situer à ce niveau.

Dotations stables

La dotation globale de fonctionnement (DGF) à répartir au niveau du bloc communal et des départements, s'élèverait à 32,569 milliards en hausse de 0,04 % dont 19,132 milliards d'euros seront affectés au bloc communal.

La dotation globale de fonctionnement à répartir entre l'ensemble des communes s'élève à 32,569 Md€ en très légère progression de 0,04% et s'établira à 19,132 Md€ pour le bloc communal.

La dotation forfaitaire des communes diminue de 158 millions d'euros à 6,521 milliards d'euros et ce afin de financer la péréquation avec l'augmentation la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale ainsi que la croissance de la dotation d'intercommunalité.

Une augmentation de 290 milliards s'effectue principalement sur les dotations de péréquation avec :

- + 140 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine
- + 150 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale
- La Dotation Nationale de Péréquation resterait au même niveau à hauteur de 794 millions d'euros.

Ces progressions sont intégralement financées en interne avec des prélèvements sur la dotation forfaitaire et sur la dotation de compensation des EPCI.

Les variables d'ajustement (DCRTP et FDPTP) diminueront de 487 millions d'euros pour se situer à 2,625 milliards d'euros.

Le FCTVA perdra 258 millions pour passer à 6,846 milliards.

Concernant le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales), ce prélèvement a pour but de limiter les dépenses des collectivités territoriales par un prélèvement sur recettes. Il est basé sur l'indice synthétique qui doit être supérieur à 1 qui tient compte du potentiel financier et du revenu par habitant. Montbrison n'est pas touché par ce nouveau prélèvement, son indice synthétique étant à 0,8958 et son rang 6 747 en comparaison de la première commune éligible se situant au rang 3 955. L'enveloppe nationale est fixée à 720 M€ et le prélèvement est limité à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

1-4-2 Evolution des autres ressources

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), initialement de 1 Md€, sera abondé par 10 % du prélèvement du Dilico soit 250 M€ de 2025 étalé sur 3 ans soit 8 M€ par an (avec un décalage d'une année entre le prélèvement du Dilico et le versement).

Loire Forez agglomération a été bénéficiaire en 2025. La ressource serait reconduite en 2026 mais par précaution, une sortie progressive du dispositif est prévue avec un étalement du produit sur 3 ans (90 %, 75 %, 50 %).

La cause de cette sortie vient principalement de l'indicateur « Effort fiscal » permettant de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de celle-ci. La dégradation de cette variable peut engendrer la perte de plusieurs dations.

L'article 74 du PLF 2026 transforme la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) en **un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)**.

L'enveloppe totale allouée à ce nouveau fonds devrait s'élever à 1 416 M€ en baisse de 200 M€.

Enfin, au niveau des marchés financiers et malgré un climat politique, les taux d'intérêt immobiliers se stabilisent depuis plusieurs mois. Les taux variables et semi variables comme ceux basés sur le livret A devraient diminuer en début d'année du fait de la baisse des taux directeurs de la BCE, le taux du livret A étant passé à 1,70 %.

Les autres concours financiers de l'État

La répartition des amendes de police au niveau local n'est pas déterminée actuellement, l'enveloppe progresserait de 30 M€ à 807 M€.

Une provision de 100 000 € est prévue au budget de Montbrison.

Concernant le FCTVA, le PLF prévoit la baisse du taux de 10 % qui passe de 16,404 % à 14,85 % ainsi que la suppression du dispositif des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voiries, le montant de ces dernières rapportant environ 7 000 € à la ville. Le montant du FCTVA pour 2025 est estimé à 7 867 millions d'euros.

Parmi les autres mesures, il faut noter que les taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2028, **avec une seconde hausse de 3 % en 2026**.

2/ RETROSPECTIVE

Une analyse rétrospective portant sur les six dernières années (2019-2024) est présentée sachant que les résultats de l'exercice 2025 ne seront arrêtés que début 2026, leur présentation en l'état actuel fausserait la comparaison.

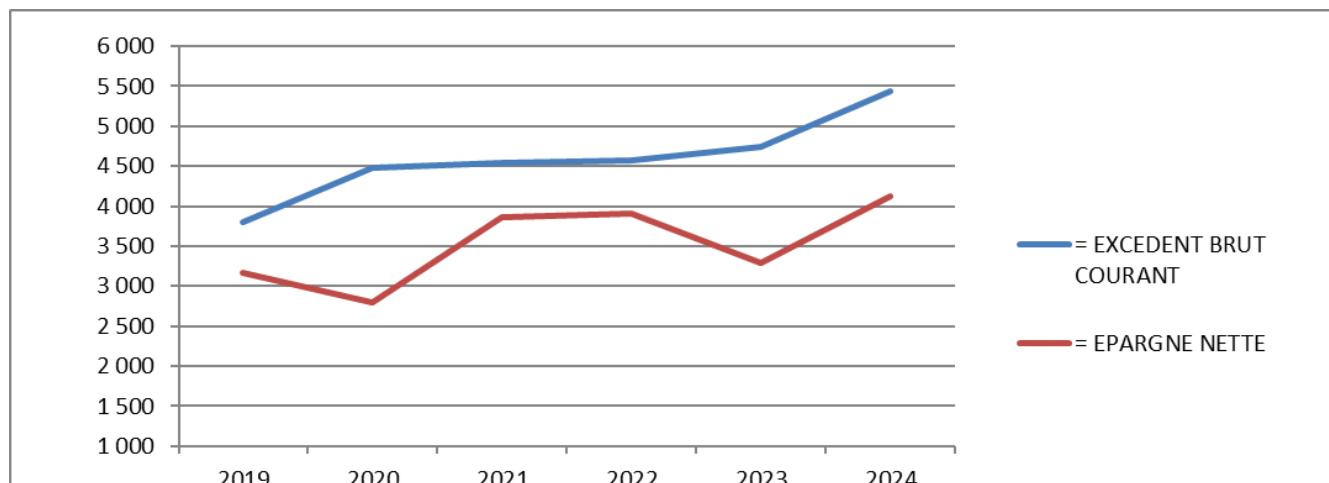
2-1 Chaine de l'épargne

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fct. courant	18 436	18 318	18 685	19 418	20 779	21 358
- Charges de fct. courant	14 635	13 846	14 147	14 854	16 042	15 915
= EXCEDENT BRUT COURANT	3 801	4 472	4 538	4 564	4 737	5 443
+ Produits exceptionnels	87	61	237	439	7	26
- Charges exceptionnelles	9	1 042	60	87	189	31
= EPARGNE DE GESTION	3 879	3 491	4 715	4 916	4 555	5 438
- Intérêts	136	123	135	137	209	195
= EPARGNE BRUTE	3 743	3 368	4 580	4 779	4 346	5 243
- Capital	572	572	725	876	1 060	1 123
= EPARGNE NETTE	3 171	2 796	3 855	3 903	3 286	4 120

L'excédent brut courant (produits – charges) progresse continuellement au cours de ces six années et s'établit en moyenne aux environs de 4 593 k€, les deux dernières années étant nettement supérieures à cette moyenne.

La diminution de l'épargne nette au cours de l'année 2020 est due à des charges exceptionnelles liées au transfert de l'excédent du budget Eau à LFA.

Une nette reprise est constatée en 2021 avec plus d'un million, l'épargne nette reste au-dessus des 3 millions d'euros et dépasse les 4 millions d'euros en 2024, la moyenne étant de 3 522 k€ sur les six années.



2-2 Recettes réelles de fonctionnement

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts et taxes	10 878	11 137	11 691	12 125	12 994	13 371
Dotations et participations	4 592	4 803	4 431	4 668	4 737	4 676
Autres produits	1 077	2 062	2 190	2 267	2 796	3 085
Atténuations de charges	1 889	315	373	358	252	226
PROD. FCT COURANT	18 436	18 317	18 685	19 418	20 779	21 358
Produits exceptionnels	87	61	237	439	7	93
PROD. FONCTIONNEMENT	18 523	18 378	18 922	19 857	20 786	21 451

Globalement, les produits de fonctionnement se situent en moyenne sur la période à hauteur de 19 653 k€, en nette progression depuis 2020, année perturbée par la crise sanitaire. Leur progression est constante depuis 2021.

2-2-1 Produits des services



€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Concessions cimetières	24 471	33 148	40 422	25 679	38 636	37 295
Service culturel (musée)	13 842	4 817	5 968	11 289	15 529	15 212
Service sport (gymnases, stades)	1 932	0	2 684	2 888	3 138	3 733
Service économique	66 596	54 992	81 892	88 035	97 602	99 066
<i>Publicité magazine municipal</i>	16 261	8 608	15 210	14 074	15 300	17 539
<i>Camping</i>	50 335	46 384	66 682	73 961	82 302	81 527
Redevances communautaires	241 915	230 527	276 352	343 760	442 129	470 382
Refacturation salaires budgets annexes		1 129 281	1 132 739	1 156 492	1 230 192	1 244 017
Autres services	4 145	197	282	7 319	17 502	47 596
PRODUITS DES SERVICES	352 901	1 452 962	1 540 339	1 635 462	1 844 728	1 917 301

Les recettes des concessions cimetières sont en moyenne de 33 k€ sur la période, les années 2023 et 2024 revenants au niveau de 2021.

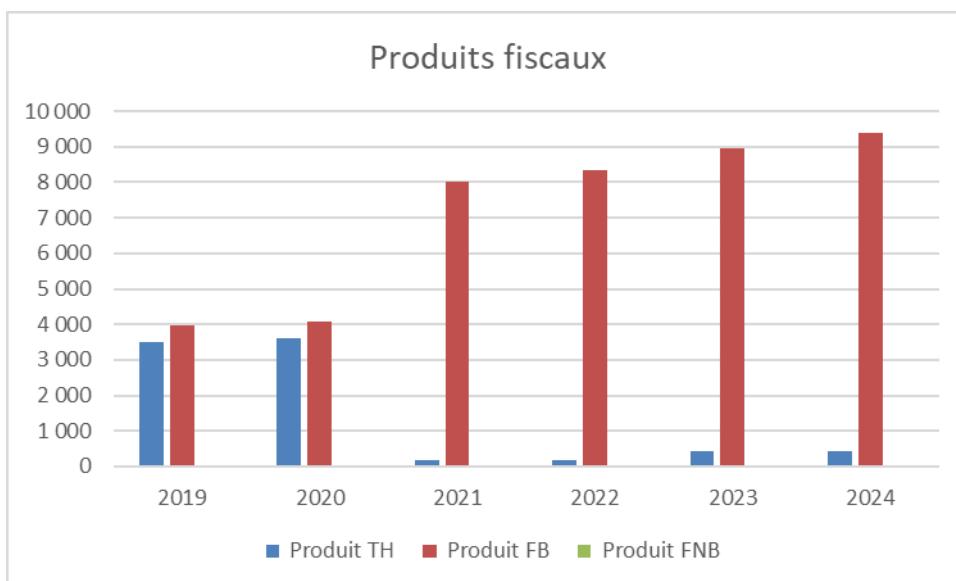
Les produits du musée suivent une progression constante depuis 2020 mise à part les années 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire. Les années 2023 et 2024 sont les plus élevées de ces six dernières années (15 k€).

Les redevances du camping évoluent favorablement et de manière significative, passant notamment de 50 k€ en 2019 à 82 k€ en 2023 (sauf diminution en 2020 avec 46 k€). Les investissements réalisés sur ce site (installation de chalets, tentes, réfection de la piscine et de l'espace cuisine, douches et sanitaires) permettent d'accroître significativement les recettes en progression chaque année.

Les refacturations des salaires des budgets annexes sont inscrites en produits des services depuis 2021 suite à un changement de nomenclature comptable. Leur montant s'élève en moyenne à 1 179 k€ sur les cinq dernières années. A cela s'ajoute les redevances communautaires relevant des mises à disposition de moyens humains et matériels dans le cadre de services mutualisés (informatique, autorisation droits du sol, archives...).

2-2-2 Produits fiscaux

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit TH	3 512	3 594	174	185	436	413
Produit FB	3 980	4 063	8 011	8 329	8 948	9 404
Produit FNB	46	45	45	48	49	52
Produit fiscal total	7 538	7 702	8 230	8 562	9 433	9 869



L'ensemble des produits fiscaux progresse de 30 % sur la période uniquement du fait de l'augmentation des bases (évolution physique et nominale).

La suppression, par le gouvernement, de taxe d'habitation modifie fortement la répartition des impôts : seules les résidences secondaires et logements vacants restent soumis à la taxe d'habitation ce qui limite la recette. La progression des produits fiscaux est due à l'augmentation des bases votée en loi de finances à l'échelle nationale et non à l'augmentation des taux communaux au niveau local.

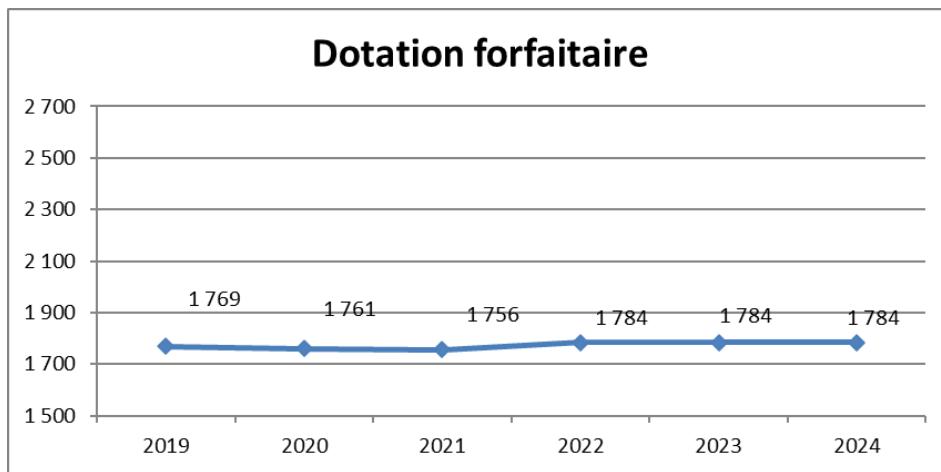
	2014	2024
Taux TH	15,14%	15.14%
Taux FB	20,35%	35.65%
Taux FNB	32,90%	32.90%

Les taux communaux n'ont pas évolué depuis le début du premier mandat, seul le taux foncier départemental est venu s'ajouter au taux communal afin de compenser la perte de recettes de la taxe d'habitation.

2-2-3 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	1 769	1 761	1 756	1 784	1 784	1 784
+ Dotation aménagement	1 466	1 509	1 529	1 570	1 611	1 683
<i>dont DSU</i>	592	619	642	664	686	719
<i>dont DSR</i>	431	450	473	499	529	566
<i>dont DNP</i>	443	440	414	407	396	398
= DGF	3 235	3 270	3 285	3 354	3 395	3 467



Le chapitre « Dotations » illustre parfaitement la situation de raréfaction de la ressource avec laquelle ont dû composer toutes les collectivités françaises appelées à participer au redressement des comptes publics.

La dotation forfaitaire diminue de 2019 à 2021 **montant historiquement bas de 1 756 k€ en 2021**. Les hausses de 2022 à 2024 sont dues **uniquement** à une progression de la population.

L'augmentation des dotations d'aménagement permet de faire progresser la DGF.

2-2-4 Autres produits

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Atténuations de charges	1 889	315	373	358	252	226
Autres impôts et taxes	3 274	3 373	3 472	3 559	3 564	3 421
 dont A Compensation	2 146	2 146	2 146	2 154	2 154	2 154
 dont FPIC	127	169	173	177	159	157
 dont Droits de place	115	101	115	142	146	162
 dont Droits de mutation	514	601	658	654	608	488
 dont Taxe/l'électricité	337	320	344	363	410	381
 dont Autres recettes	35	36	36	69	87	79
Dotations et participations	883	1 040	890	1 033	998	824
 dont Région	58	53	38	64	50	51
 dont Département	47	22	18	40	35	31
 dont Autres communes	76	78	97	118	114	101
 dont Organismes sociaux	598	680	608	675	629	575
 dont Autres recettes	104	207	129	136	170	66
Produits de gestion courante	724	609	649	632	951	1 168
Produits exceptionnels	471	62	374	597	491	93

Le chapitre « Atténuations de charges » concerne les refacturations de salaires des budgets annexes jusqu'en 2019 (comptabilité en produits des services à compter de 2020). Il contient également des mises à disposition d'agents pour le compte de diverses collectivités territoriales (communes de St Just, Usson, Champdieu...) ainsi que des remboursements maladie et arrêts de travail.

Les recettes du chapitre « autres impôts et taxes » avoisinent en moyenne les 3 444 k€. Il est à noter la progression constante des droits de mutation depuis 2018 avec un niveau très élevé en 2021 et 2022, ce qui démontre l'attractivité de la ville. Une diminution de cette recette est constatée en 2024 avec la crise immobilière.

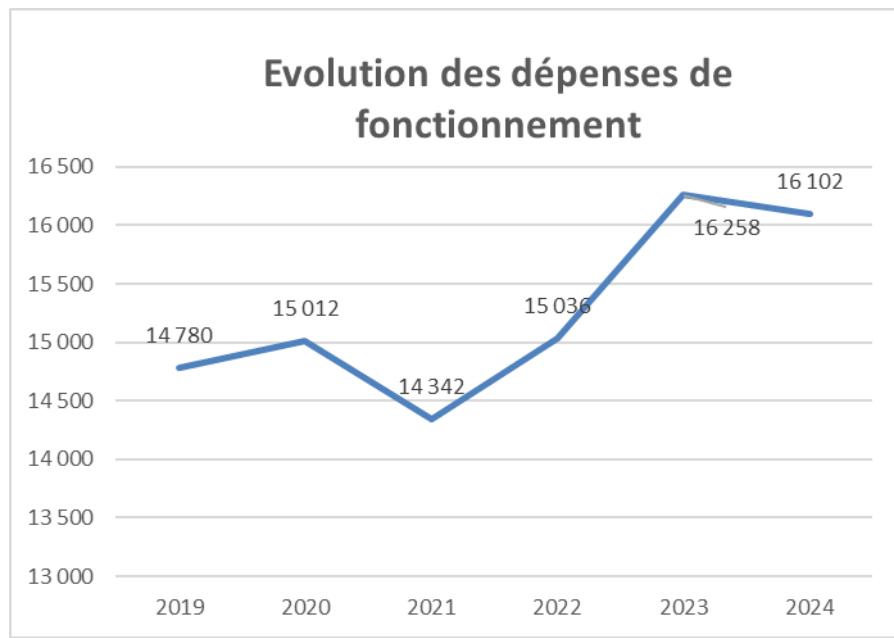
Les recettes des organismes sociaux concernent des participations de la Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole pour les activités périscolaires, centres de loisirs, crèche, jardins d'enfants, activ'été.

Les produits de gestion courante correspondent aux loyers des immeubles et la participation des usagers pour certains services (transports scolaires, périscolaire, centre de loisirs, jardins enfants, indemnités de sinistres...). L'augmentation constatée en 2023 est due à un changement de nomenclature (M57) qui engendre une comptabilisation de certains produits exceptionnels dans cette rubrique.

L'augmentation des produits exceptionnels en 2022 et son montant significatif en 2023 sont relatifs à la vente d'immobilisations, en particulier de terrains, non inscrits à l'actif.

2-3 Dépenses réelles de fonctionnement

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	2 927	2 821	2 643	2 832	3 500	3 204
Charges de personnel	9 255	8 509	8 953	9 390	9 753	10 021
Charges de gestion courante	2 453	2 517	2 551	2 632	2 789	2 667
Charges fct courant	14 635	13 847	14 147	14 854	16 042	15 892
Charges exceptionnelles	9	1 042	60	45	7	14
Charges fct hs intérêts	14 644	14 889	14 207	14 899	16 049	15 906
Intérêts	136	123	135	137	209	196
Charges de fonctionnement	14 780	15 012	14 342	15 036	16 258	16 102



2-3-1 Charges à caractère général

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Articles 60 - Achats	1 251	1 218	1 050	1 117	1 786	1 322

L'année 2021 est celle où les dépenses sont les plus faibles, après une reprise les deux années suivantes.

Cette diminution est due aux dépenses diverses qui passent de 344 k€ à 168 k€ dont principalement les dépenses liées à la pandémie non repayées en 2021. L'année 2022 correspond à une année de sortie de crise et la hausse de 2023 est essentiellement due aux fluides, le poste électricité ayant augmenté de 538 K€ (+ 38 %). L'année 2024 est marquée par une diminution des consommations électriques et de gaz.

La moyenne pour la période 2019-2024 s'élève à 1 291 k€.

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Articles 61 - Services extérieurs	886	871	872	849	890	1 039

Les dépenses diminuent depuis 2019, l'année 2022 étant la plus faible.

Au sein de ce poste, les charges locatives progressent entre 2018 et 2020 avec la location du local de l'ex ANPE pour les associations caritatives durant les travaux de l'ex TGI où elles sont aujourd'hui relogées.

Les travaux d'entretien des bâtiments effectués en régie sont comptabilisés à l'article 60 et disparaissent de l'article 61 « Services extérieurs » : montant 53 k€ en 2022. Il s'agit d'un simple changement d'affection comptable.

La hausse sur 2023 s'explique par la hausse du poste « Etudes » et celles de 2024 par la progression des dépenses d'entretien des bâtiments, voiries et matériels.



Entretien voirie



Entretien espaces verts



Entretien écoles

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
----	------	------	------	------	------	------

Articles 62 - Autres Services extérieurs	674	630	605	753	704	708
---	-----	-----	-----	-----	-----	-----



Espace jeunes

Une hausse est constatée au cours de l'année 2022 avec un retour des activités après Covid et les missions de médiation réalisées par l'Agasef. La diminution en 2023 est due aux fêtes et cérémonies (réduction des poses et déposes d'illuminations) et la fin des prestations avec l'Agasef.

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
----	------	------	------	------	------	------

Articles 63 - Impôts et taxes	116	102	111	113	120	135
--------------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Les impôts et taxes sont constitués par les taxes foncières payées par la commune et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La progression est constante depuis 2020 venant principalement des taxes foncières avec l'augmentation des bases votées par l'Etat en loi de finances.

2-3-2 Charges de personnel

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel	9 255	8 509	8 953	9 390	9 753	10 021

La diminution constatée en 2020 est due au transfert du personnel du service de l'eau à LFA ainsi que la forte diminution des remplacements des personnels en raison des périodes de confinement.

L'augmentation des années suivantes est due à la reprise des activités. La hausse en 2022, est liée à l'augmentation du point d'indice de 3,50 % au 1^{er} juillet. Pour 2023, le point d'indice augmente de 0,50 % en juillet ainsi qu'une prime anti-inflation allouée aux agents. L'augmentation sur 2024 est due au personnel non titulaire ainsi qu'aux charges patronales.

Les charges patronales représentent en moyenne 29 % du total des dépenses de personnel.

Les charges de mutualisation avec LFA s'élèvent à 284 k€ en moyenne sur la période.

	2019	2020	2021	2022	2023
Coût services communs avec LFA	217	280	288	278	277

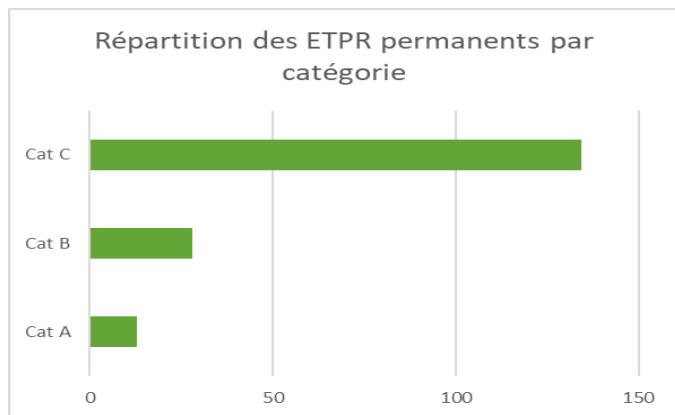
Au 31 décembre 2024, 251 agents sont employés par la collectivité : 163 fonctionnaires et 88 contractuels.

L'âge moyen des agents se situe autour de 46,6 ans. Concernant les effectifs, il apparaît que les agents de la filière technique sont les plus nombreux suivis de ceux de la filière administrative.

Age moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	48,8
CDD/CDI	43
Age moyen des agents non-permanents	
	41,3
Ensemble	46,64

Filière	Titulaires	Contractuels	Ensemble
Administrative	34	12	46
Technique	98	62	160
Culturelle	3	2	5
Sportive	0	0	0
Médico-sociale	14	3	17
Police	6	0	6
Animation	8	5	13
Apprenti/PEC	0	4	4
TOTAL	163	88	251

Le nombre d'équivalents temps pleins rémunérés sur 2024 s'élève à 224,27 avec les catégories C les plus représentées.



2-3-3 Charges de gestion courante

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de gestion	2 451	2 517	2 551	2 632	2 789	2 667



Conseil municipal



Théâtre des Pénitents



Forum des associations

Une progression depuis 2020 est constatée au sein de l'ensemble des postes.
Les déficits des budgets annexes s'élèvent en moyenne à 670 k€ sur la période dont 440 k€ pour le théâtre des Pénitents.
Le soutien aux associations montbrisonnaises reste important avec un montant de 1 428 k€ en moyenne sur la période.

2-3-4 Charges financières

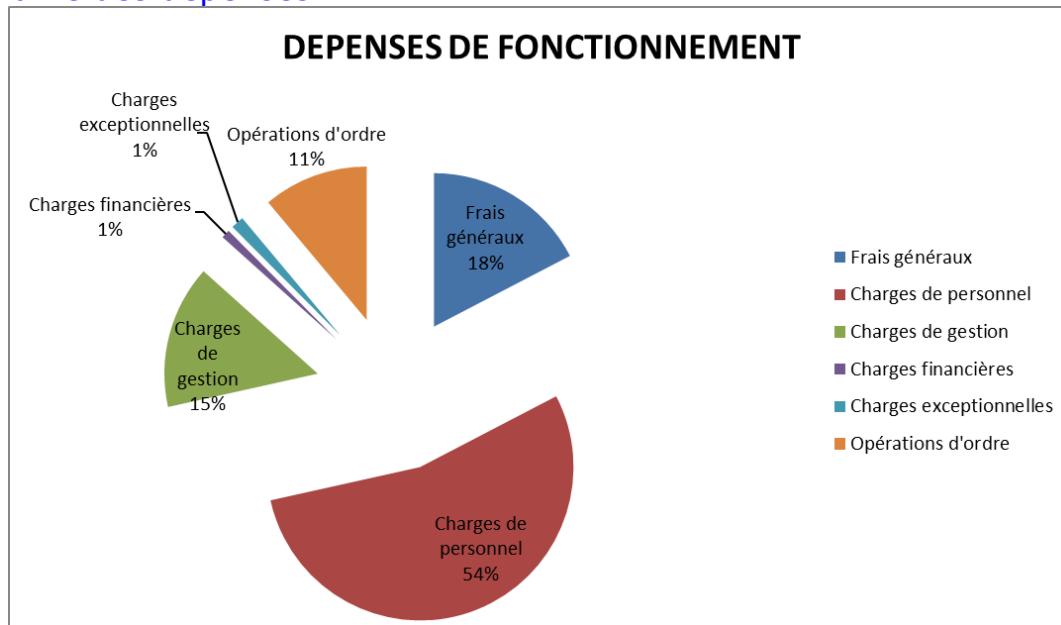
K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges financières	136	123	135	139	209	195

Les charges d'intérêt sont en constante progression depuis 2021 du fait d'un emprunt de 4 M€ qui entraîne une hausse des charges d'intérêt. Malgré la contraction de quatre emprunts au cours de l'exercice 2018 et 2020, la charge d'intérêt évolue peu (d'autres emprunts sont soldés et les taux d'intérêt des nouveaux emprunts sont très bas) jusqu'en 2020 avec une reprise en 2021 et dans le même temps, le niveau des dépenses d'investissement reste soutenu (voir ci-dessous).

2-3-5 Charges exceptionnelles

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges exceptionnelles	9	1 042	60	45	190	54

Les charges exceptionnelles de 2020 correspondent principalement au transfert du budget d'eau à LFA. Ces charges ne sont pas significatives les autres années par rapport au volume des dépenses.



Ce graphique représente le poids de chaque chapitre calculé par la moyenne au cours des six exercices. Les charges de personnel **brutes** (non déduit les refacturations de salaires) représentent plus de la moitié du budget. Les autres principaux chapitres se situent entre 15 % et 18 %.

2-4 Les investissements

2-4-1 Dépenses

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement	5 270	7 546	6 847	8 788	6 680	8 322
Dépenses fin et diverses	502	496	494	414	359	359
Dépenses d'investissement	5 772	8 042	7 341	9 202	7 039	8 681

Le total des dépenses d'équipement sur la période 2019-2024, s'élève à 43 453 K€, soit une moyenne annuelle de 7 242 K€.

Les dépenses ont été financées par l'épargne nette et les ressources propres, par quatre emprunts pour un montant total de 11 600 k€. La liste des principaux investissements de ces six dernières années est présentée ci-dessous.

	Libellé	TOTAL
038	TRAVAUX VOIRIE	6 965 318
055	GYMNASE ANDRÉ DUBRUC	4 231 444
226	LE CALVAIRE	3 708 364
092	ESPACE SPORTIF DES JACQUINS	2 398 498
089	STADE DE RUGBY	1 306 867
21P	POLE ENFANCE	1 303 611
069	JARDIN D ALLARD	1 024 328
5	ACQUISITION VÉHICULES	982 024
115	PLACE MARCHE GEGE	967 817
21C	CRECHE GEGE	949 596
079	CHAPELLE SAINTE EUGENIE	875 419
21R	RESTAURANT SCOLAIRE GEGE	831 989
207	STADE DE LA MADELEINE	795 065
127	GUY IV PARTIE VILLE	771 721
077	CNAM	719 167
350	IRIS	713 693
158	SINISTRE TOITURE CTM	678 270
216	HÔTEL DE VILLE	611 864
192	INFORMATISATION SERVICES MUNIC	610 371
205	RUE DE LA REPUBLIQUE	601 917
053	GROUPE SCOLAIRE ESTIALLET	537 097
151	STADE MONTPLAISIR	533 141
052	GROUPE SCOLAIRE MOINGT	504 380
058	SITE GEGE	456 002
090	ACTIONS CŒUR DE VILLE	423 382
82	CAMPING DU SURIZET	408 610
200	ESPACE TOCQUEVILLE	402 501
323	ACHAT TERRAINS DIVERS	397 140
045	SERRES MUNICIPALES	392 253
206	RUE CHANTELAUZE	366 130
133	THEATRE PENITENTS	360 000
080	BORNES SECURITE	355 398
065	BATIMENTS DIVERS	354 512
073	FOUILLES CASERNE MOINGT	320 000
056	GYMNASE ANDRÉ DAVAL	318 562
149	GYMNASE JP CHERBLANC	316 777
117	MATERNELLE BEAUREGARD 2	311 497
125	STAND DE TIR DES JACQUINS	314 195
129	PARKING CHAVASSIEU	296 985
057	TENNIS CLUB HOUSE	296 127
175	MATÉRIEL ATELIERS MUNICIPAUX	293 710
25	CENTRE PIERRE BOULEZ	270 557
193	ECOLE CHEMIN ROUGE	258 012
15	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	248 539
041	CIMETIÈRE MONTBRISON	238 574
034	MUSÉE D'ALLARD	228 963
066	MAISON DES PERMANENCES	215 694
047	ACQUISITIONS MATÉRIEL FÊTES	212 976

2-4-2 Recettes

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chap 10 - Dotations - Fonds divers	935	1 020	1 391	1 178	1 212	1 338
<i>dont FCTVA</i>	678	679	1 058	766	865	803
<i>dont Taxe d'aménagement - TLE</i>	257	341	333	412	347	535
Chap 13 - Subventions	747	660	1 362	2 195	686	1 321
<i>dont Etat</i>	515	208	241	138	275	641
<i>dont Région</i>	99	139	938	1 602	3	77
<i>dont Département</i>	36	80	27	60	177	0
<i>dont amendes de police</i>	60	110	68	116	127	144
<i>dont autres</i>	37	123	88	279	104	459
Chap 16 - Emprunts	0	2 500	4 000	0	3 800	0
AUTRES PRODUITS	432	1	150	166	543	8

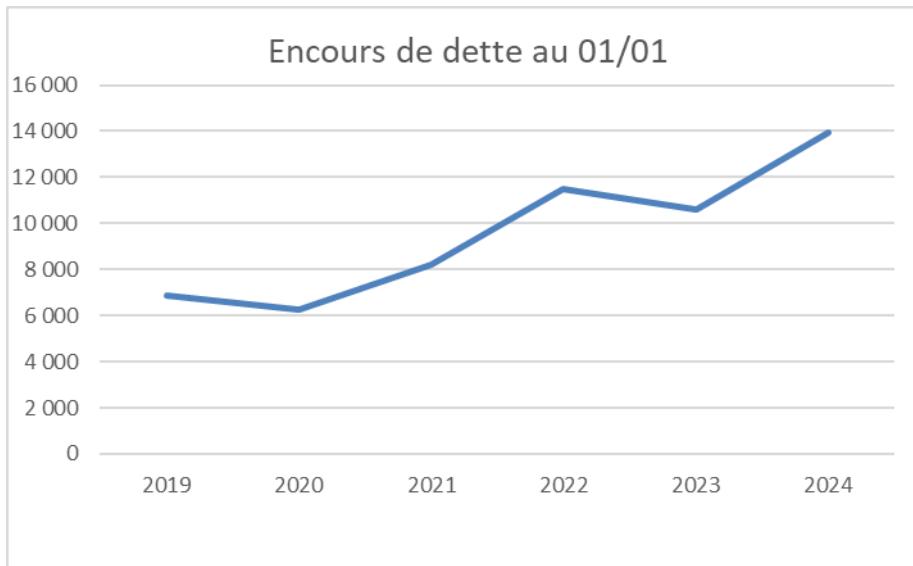
Le chapitre 10 est le plus important en matière de recettes. Le FCTVA est perçu avec une année de décalage (calculé sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente).

Les taxes d'aménagement (taxes sur permis de construire) varient d'une année sur l'autre avec une moyenne de 371 k€ sur la période.

Les subventions d'investissement sont en moyenne de 1 162 k€ sur la période. La Région est le principal financeur (2 858 k€ sur la période soit 41 % des financements) avec principalement la subvention pour les remparts et l'Etat, en second financeur, pour 2 018 k€ soit 29 % des subventions.

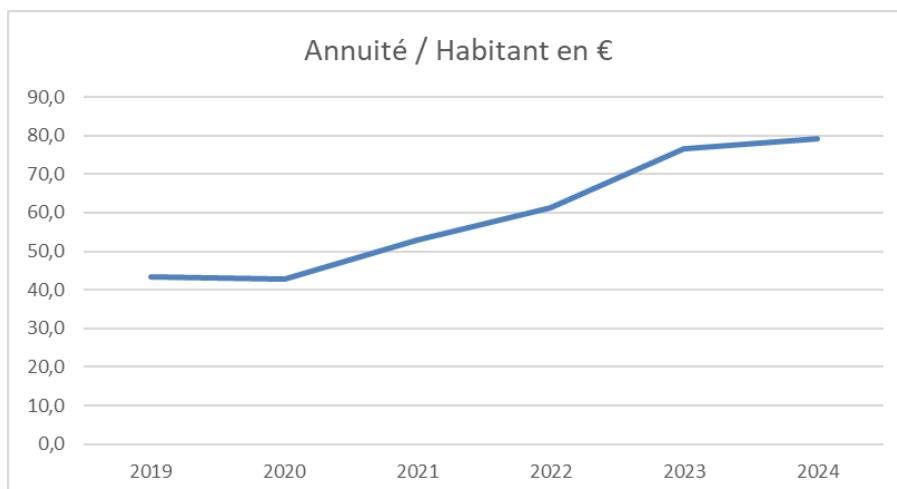
2-5 L'endettement

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 31-12	6 274	8 922	11 477	10 601	13 941	12 218
Encours de dette €/Hab au 31-12	385	649	705	641	806	761
Encours de dette de la strate €/Hab	837	831	803	788	789	



Une hausse de l'encours de la dette est constatée du fait de la contraction d'un emprunt de 5,5 M€. Il faut noter que l'encours de dette de Montbrison est bien inférieur à la moyenne des villes de même strate.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuité / Habitant en €	43,4	42,8	52,9	61,2	76,7	79,2



Compte tenu de la contraction en 2022 de l'emprunt de 5,5 M€ cité précédemment, le montant de l'annuité de la dette par habitant progresse et reste nettement plus faible que celui de la moyenne de la strate (chiffres de la strate encore non publiés après 2020).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité désendettement (en année)	1,7	2,4	2,5	2,2	3,1	2,3

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire en année pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée.

Elle reste très faible, le seuil d'alerte étant de onze années.

2-6 Les budgets annexes

Une rétrospective des dépenses de fonctionnement pour chaque budget annexe est présentée ci-dessous.

2-6-1 Budget régie des restaurants

REGIE RESTAURANTS							
Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
042	OPERATIONS D'ORDRE	108	2 000	2 000	2 000	2 000	2 649
70	PRODUITS DE SERVICES	676 276	520 612	649 539	670 492	742 613	744 591
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	61 058	122 000	65 000	75 000	115 000	135 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	215	0	30		239	780
TOTAL RECETTES		737 657	644 612	716 569	747 492	859 852	883 020
Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	274 484	224 723	277 977	315 154	375 483	412 960
012	CHARGES DE PERSONNEL	436 435	393 181	411 691	412 559	462 822	448 811
042	OPERATIONS D'ORDRE	22 106	24 840	24 076	15 663	16 754	19 823
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 507	1 568	358	3 510	4 321	3 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	444	1 532	1 352	233	871	0
TOTAL DEPENSES		735 976	645 844	715 454	747 119	860 251	884 594

2-6-2 Budget RSCF

Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	65 872	82 214	50 767	38 772	40 030	35 637
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	667 367	640 018	589 054	513 857	536 843	631 475
	<i>SUBVENTION D'EQUILIBRE</i>	<i>70 000</i>	<i>6 000</i>	<i>50 000</i>	<i>85 000</i>	<i>160 000</i>	<i>150 000</i>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	2 463	0	25 646		
TOTAL RECETTES		803 239	730 695	689 821	663 275	736 873	817 112
Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	480 275	406 721	342 887	337 693	394 195	445 192
012	CHARGES DE PERSONNEL	306 880	311 511	315 197	312 636	329 741	326 217
042	OPERATIONS D'ORDRE	12 975	12 406	12 409	11 727	7 989	9 883
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	0	326	312	41 677
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	48	0	0	341	0	0
TOTAL DEPENSES		800 178	730 638	670 493	662 723	732 237	822 969

2-6-3 Budget FJT

Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0	0	17 831	34 875	37 647	40 554
042	OPERATIONS D'ORDRE	660	660	660	827	7 062	7 062
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 968	32 900	39 902	91 521	85 222	138 356
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 535	45 893	76 681	109 423	123 114	105 194
	<i>SUBVENTION D'EQUILIBRE</i>	<i>150 000</i>	<i>200 000</i>	<i>103 000</i>	<i>85 000</i>	<i>155 000</i>	<i>147 000</i>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	100	18 008	654
TOTAL RECETTES		251 163	279 453	238 074	321 746	426 054	438 820
Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 605	49 028	70 493	82 620	68 070	80 946
012	CHARGES DE PERSONNEL	193 479	193 129	159 458	187 081	218 838	225 211
042	OPERATIONS D'ORDRE	634	637	2 623	23 198	17 956	17 822
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	0	0	197	201
66	CHARGES FINANCIERES	2 685	2 292	4 978	20 639	53 188	55 060
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	735	0	559	4 911	9 338	0
TOTAL DEPENSES		250 138	245 086	238 111	318 449	367 587	379 240

2-6-4 Budget Théâtre des Pénitents

Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
042	OPERATIONS D'ORDRE	4 858	5 181	5 603	3 067	2 674	3 366
70	PRODUITS DE SERVICES	148 480	42 840	74 365	115 006	77 216	119 282
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	119 000	117 000	120 000	114 473	153 653	124 366
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	3 415	0	3 131	74
	dont subvention d'équilibre	450 000	450 000	450 000	440 000	420 000	430 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 934	900	0	2 760		
TOTAL RECETTES		724 272	615 921	653 383	675 306	656 674	677 089

Chapitre	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	435 786	308 053	297 750	360 408	356 486	349 366
012	CHARGES DE PERSONNEL	264 740	274 103	270 768	283 376	260 701	286 660
042	OPERATIONS D'ORDRE	19 758	20 028	20 320	17 041	29 317	50 046
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	327	16 850	12 713	8 387	11 604	1 830
TOTAL DEPENSES		720 611	619 034	601 551	669 212	658 108	687 902

3/ PROSPECTIVE 2026-2028

La **prospective** est actualisée chaque année. C'est un exercice particulièrement complexe et plus particulièrement avec la période de crise politique que le pays traverse.

Il convient donc de l'analyser avec la plus grande prudence, en comprenant bien qu'une prospective ne donne pas de chiffres exacts, mais bien des tendances qui doivent être réajustées, avec précision, chaque année.

Il est important de préciser que, comme pour toute simulation prospective, les recettes ont été minimisées et, par contre, les dépenses ont été calculées d'une manière plus large.

Il s'agit d'une simulation sur la période 2026–2028, effectuée en fonction des informations et des données connues à ce jour et dont certaines sont appelées à évoluer. Elle est basée sur deux hypothèses :

- l'évolution des prix de l'énergie qui diminueraient à partir de 2026, mais sans revenir aux niveaux connus en 2022 et les années précédentes.**
- La ville de Montbrison ne devrait pas être impactée pour l'instant par la contribution au redressement des comptes publics (DILICO) mais elle subit l'augmentation de 3 points du taux de retraite CNRACL pour 2026, sachant que l'augmentation se prolonge sur les années 2027 et 2028.**

3-1-1 Orientations financières retenues

3-1-1-1 Section de fonctionnement

Les frais généraux ont été revalorisés chaque année en fonction de leur nature : carburant, entretien des bâtiments et assurances (une variation de 2 à 3 % en moyenne)

Concernant les fluides, les montants ont été calculés de manière individuelle :

- Eau : le plan de sobriété eau devrait diminuer les consommations de 2026 sous réserve de l'absence de fuites non détectées et/ou importantes.
- Electricité et gaz : basés sur les consommations de 2025 arrondies au millier d'euros supérieur mais avec une diminution de l'électricité suivant un avis du syndicat d'électricité intercommunal.

Pour les années 2027 et 2028, il a été pris en compte une progression de 2 à 3 % de la réalisation prévisionnelle de 2025 pour l'électricité et pour le gaz.

Les charges de personnel subissent une hausse globale de 1% sur les années 2027 et 2028.

Concernant les recettes, seuls les produits des services et des familles ont été revalorisés. Les dotations sont évaluées par le logiciel de prospective.

3-1-1-2 Section d'investissement

La ville de Montbrison conserve un volume certain d'investissement, cohérent avec ses capacités financières. L'objectif est de maintenir un niveau d'investissement conséquent afin de soutenir l'activité des entreprises et donc l'emploi local notamment tout en répondant aux enjeux demain (logement, mobilité, accès aux équipements culturels, sportifs...).

3-1-2 Evolution des recettes

CHAINE DE L'EPARGNE

L'excédent brut courant connaît une dégradation au cours des 3 années. Les intérêts d'emprunt augmentent avec le recours au financement bancaire ce qui entraîne une diminution limitée de l'épargne brute en 2026 et 2027 mais qui reste, finalement, au-dessus des 2 000 k€.

L'épargne nette, variable servant à financer les investissements, diminue chaque année du fait du volume d'investissement.

K €	2026	2027	2028
Produits de fct. courant	20 903	20 982	21 035
- Charges de fct. courant	18 020	18 365	18 630
EXCEDENT BRUT COURANT	2 883	2 617	2 405
= Produits exceptionnels larges*	10	10	10
- Charges exceptionnelles larges*	10	10	10
EPARGNE DE GESTION	2 883	2 617	2 405
- Intérêts	194	177	232
EPARGNE BRUTE	2 689	2 440	2 173
- Capital	1 129	1 130	1 213
EPARGNE NETTE	1 560	1 310	960
Contribution RCP (*)			
EPARGNE NETTE retravaillée	1 560	1 310	960

3-1-2-1 Fiscalité

Concernant la fiscalité locale, il a été pris une hypothèse de **variation physique** (augmentation du nombre de terrains ou logements taxables) des bases nettes de taxe de foncier bâti de 1 %. Le taux d'actualisation des bases prévu par la Loi de Finances 2026 **serait de 1 %** à ce jour (lié à l'évolution de l'inflation). La base nette de taxe d'habitation ne concerne que les valeurs des résidences secondaires et logements vacants représentant 1 727 k€ de base en moyenne. A titre de comparaison, la base de foncier bâti s'élève à 25 200 k€ en moyenne.

La simulation ne prévoit pas d'augmentation des taux de la fiscalité sur cette période.

Bases K€	2026	2027	2028
Taxe d'habitation	1 728	1 724	1 728
Foncier bâti	24 680	25 170	25 753
Foncier non bâti	150	152	155

K€	2026	2027	2028
Produit TH	262	261	262
Produit FB	9 938	10 134	10 367
Produit FNB	50	50	51
Pdts 3 taxes ménages	10 250	10 445	10 680

2025 2026 Strate 2023

Montbrison

Montbrison

TH	15,14%	15,14%	17,64%
FB	35,65%	35,65%	40,93%
FNB	32,90%	32,90%	53,99%

3-1-2-2 Dotations

K €	2026	2027	2028
Dotation forfaitaire	1 800	1 795	1 789
Dotation de base	1 800	1 795	1 789
Dotations d'aménagement (DA)	1 670	1 655	1 471
<i>dont DSU</i>	771	785	797
<i>dont DSR</i>	532	522	500
<i>dont DNP</i>	367	348	174
Sous total DGF	3 470	3 450	3 260
FPIC	136	106	76
Compensations	370	365	360
DCTF	370	365	360
TOTAL GENERAL	3 976	3 921	3 696

Au niveau national, la dotation forfaitaire est écrétée chaque année afin de financer l'abondement supplémentaire des dotations d'aménagement (DSU, DSR, DNP). Compte tenu de l'hypothèse du maintien de la population de 2025 sur les trois prochaines années, ce principe s'applique très légèrement pour la ville de Montbrison avec une stabilité de la recette.

Sur les trois années à venir, d'après les calculs prospectifs du logiciel Regards, la DSU augmenterait de + 26 k€, la DSR diminuerait de 32 k€, ainsi que la DNP - 193 k€. La baisse de ces deux dernières dotations de péréquation avait été constatée l'année dernière. Globalement, il apparaît une perte de ressource de DGF non négligeable de 210 k€ sur la période principalement liée à la baisse de Dotation Nationale de Péréquation.

LFA n'est pas sûre de continuer à percevoir le FPIC. Par principe de prudence, il a donc été inscrit une sortie du dispositif en 2026 avec 90 % de la dotation de 2025, 75 % en 2027 et 50 % en 2028.

Au final, la ville de Montbrison connaîtrait alors une baisse des dotations et compensations d'un montant de 280 k€.

3-1-2-3 Autres produits

Les atténuations de charges (remboursements de salaires divers et indemnités journalières) ainsi que les produits liés aux refacturations de la masse salariale des budgets annexes, ceux des mutualisations de personnel avec Loire Forez ainsi que des remboursements de salaires divers se stabilisent au cours des trois prochaines années.

Les recettes tarifaires feront l'objet d'une proposition d'**augmentation**, qui sera détaillée lors de l'examen des tarifs par le conseil municipal en décembre.

3-1-3 Evolution des dépenses

Les charges globales de fonctionnement augmentent, entre 2026 et 2028 de 1,14 %.

K €	2026	2027	2028
Charges à caractère général	3 670	3 690	3 740
Charges de personnel	10 860	11 190	11 420
Charges de gestion courante	3 490	3 485	3 470
Charges fct courant	18 020	18 365	18 630
Charges exceptionnelles	10	10	10
Charges fct hs intérêts	18 030	18 375	18 640
Intérêts	194	177	232
Charges de fonctionnement	18 224	18 552	18 872

3-1-3-1 Charges à caractère général

L'année 2026 devrait faire connaitre une stabilité au niveau de l'inflation. Les dépenses d'électricité diminueront fortement de 20 % par rapport à la prévision de 2025, et ce sur recommandation du Syndicat Intercommunal d'Electricité (SIEL), sachant que par prudence, une hausse de 1,8 % est appliquée pour les années 2027 et 2028.

Les dépenses de chauffage devraient se stabiliser, une évolution à 2,6 % est quand même prise en 2027 et 2028. Les efforts consentis au cours de ces deux dernières années ont permis de limiter fortement les hausses de dépenses d'énergie (baisse des consignes de chauffage, modification des comportements d'extinction des appareils, optimisation de l'utilisation des salles, fermetures temporaires de certains sites).

Malgré cette diminution, le niveau de dépense d'électricité reste deux fois plus élevé que la réalisation de 2022 pour l'électricité.

L'évolution des autres charges est calculée selon une évolution de l'inflation de l'ordre d'environ 2 % pour 2027 et 2028.

3-1-3-2 Charges de personnel

La masse salariale s'élève à 10 860 k€ en 2026 et progresse au cours les deux années suivantes. Une prévision d'augmentation du point d'indice à hauteur de 0,5 % en cours d'année est prise en compte.

Pour 2026, il faut noter :

- l'augmentation du temps de travail d'un agent à temps partiel sur les régies de recettes de manière mutualisée entre services concernés sur demande de la DDFiP
- le renfort d'un temps de travail « ménage » au théâtre avec sa réouverture
- un agent sur le site du pôle enfance mais financé environ à 90 % par Crescendo
- le remplacement de maladie et congés maternité
- le remplacement de divers départs
- le maintien de deux apprentis
- la titularisation de certains agents
- la progression des taux de charges patronales et plus particulièrement celui de la CNRACL de 3 points avec une incidence de 150 k€, avec une hausse les deux années à venir du même nombre de points
- la hausse de la participation aux mutuelles santé
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) correspondant à l'évolution des carrières des agents.

La masse salariale nette sur 2026 représenterait 50,15 % du total des dépenses de fonctionnement (après remboursement des charges de personnel refacturées aux budgets annexes) et progresse très légèrement sur les deux années suivantes.

Par principe de prudence, il a été provisionné des dépenses pour les éventuels remplacements au niveau du personnel des écoles notamment, en particulier pour l'encadrement de la pause méridienne et l'entretien des locaux.

Les départs en retraite seront remplacés totalement, partiellement ou ne seront pas remplacés et chaque situation sera étudiée au cas par cas. Dans le calcul global, une provision pour les revalorisations de salaires liées à l'ancienneté (GVT) a été prise en compte.

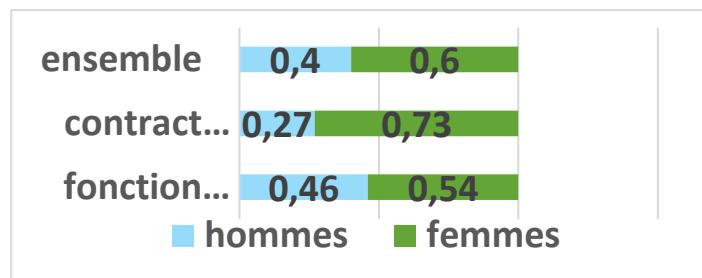
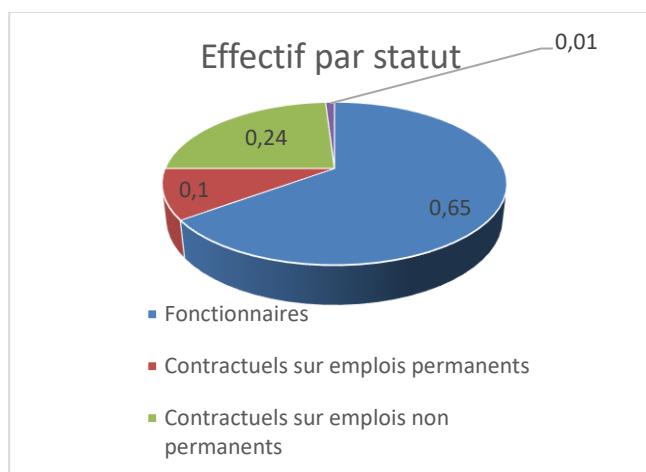
Depuis plusieurs années, une démarche de rationalisation des dépenses de personnel a été mise en œuvre afin de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement.

Des mesures très concrètes ont été appliquées afin de limiter la progression de la masse salariale :

- . Analyse systématique des besoins à chaque nouveau départ (retraite ou mutation) de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement
- . Lutte contre l'absentéisme par les mesures de prévention relatives aux gestes et postures, à la prévention des risques professionnels, à l'analyse des accidents. L'étude effectuée en 2024-2025 sur la Direction EJS a permis de réorganiser le service et les tâches des agents.
- . Limitation des remplacements des agents absents, y compris pour certains congés longue maladie ou maternité (sauf contraintes de taux d'encadrement)
- . Développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail
- . Application d'un régime indemnitaire valorisant le présentisme.

Eléments chiffrés

Effectifs au 31 décembre 2024



k€	2026	2027	2028
PERSONNEL TITULAIRE	3 890	3 930	3 970
PERSONNEL NON TITULAIRE	1 885	1 900	1 915
PERSONNEL EXTERIEUR	450	455	460
CHARGES PATRONALES	3 370	3 633	3 792
AUTRES DEPENSES	1 265	1 272	1 283
	10 860	11 190	11 420

3-1-3-3 Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante s'établissent sur la période en moyenne autour des 3 416 k€, elles sont en nette progression du fait des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes.

L'enveloppe des subventions aux associations est maintenue au même niveau. Il apparait une subvention supplémentaire de 60 k€ en 2027 et 2028 pour financer le nouveau centre Eureka au sein du centre de loisirs.

3-1-4 Investissement

3-1-4-1 Recettes

K €	2026	2027	2028
Dép d'équipement hors annuité en capital (remb emprunt)	8 300	6 000	6 000
Epargne nette	1 560	1 310	960
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 010	1 310	698
FCTVA	920	810	498
Diverses (T Aménagement-CB GSA)	200	200	200
Produits des cessions	890	300	
Fonds affectés (amendes...)	100	100	100
Subventions (dont DGE)	1 485	300	205
Emprunt	3 000	2 200	4 200
Financement des investissements	8 155	5 220	6 163

L'épargne nette se situe en moyenne à 1 275 k€ sur la période malgré un montant plus faible en fin de cycle sachant qu'il est pris en compte 100% de réalisation des investissements.

Les ressources propres sont principalement constituées du FCTVA qui évolue en fonction des dépenses d'investissements effectuées l'année précédente.

Les subventions ont été estimées très prudemment et au plus juste, compte tenu des divers projets prévus. Elles sont importantes sur 2026 en raison du solde des subventions relatives au pôle enfance. Pour l'année suivante, elles ont été estimées avec la plus grande prudence.

L'emprunt, qui sert de variable d'ajustement, évolue en fonction du volume d'investissement. Prévu chaque année à une certaine hauteur, il varie en fonction de la reprise des résultats de l'année précédente mais également en fonction du taux de réalisation des investissements.

3-1-4-2 Dépenses

K €	2026	2027	2028
Dép d'équipement hors annuité en capital (remb emprunt)	8 300	6 000	6 000

Le montant de 8 300 K€, qui apparaît en 2026 tient compte des reports de l'année 2025 (environ 1 M€) : il s'agit de programmes prévus en 2025 qui n'ont pas été réalisés en totalité dans l'année. Les sommes prévues au BP 2025 engagées mais non dépensées seront, conformément aux règles de la comptabilité, reportées en 2026.

De 2026 à 2028, les **dépenses d'investissement** (hors remboursement du capital) sont prévues à 20 300 K€ soit 6 767 K€ en moyenne par an. A cette somme, il convient d'ajouter les 1 000 K€ annuels de travaux sur la voirie transférée à Loire Forez agglomération.

Ces dépenses d'investissement seront financées par une épargne nette (autofinancement) de 1 275 K€ en moyenne par an sur la période. Et un recours prévisionnel à l'emprunt d'un montant de 3 133 K€ en moyenne par an sur la période.

Les **principaux investissements** envisagés sur la prochaine année :

- Pôle enfance de Beauregard : solde 500 k€
- Site Euréka 1^{ère} tranche : 500 k€
- Achat terrain pour le futur CTM : 550 k€
- Première tranche de la réfection des vestiaires du stade de la Madeleine : 440 k€
- Des travaux de mise en conformité et de sécurité, d'isolation des bâtiments et aménagements extérieurs : écoles 447 k€, gymnases 155 k€ et divers bâtiments associatifs...), acquisition de matériels (scolaires, sportifs, services techniques...), logiciels et matériels informatiques pour le solde
- Fonds de concours voirie, plan façade, enfouissements lignes : 1 748 k€
- Plan voirie (fonds de concours, AC investissement, travaux) : 766 k€

Concernant l'année 2027 et 2028, il a été pris en compte un volume d'investissement de **6 000 k€ sans opérations spécifiques à ce jour**.

Les subventions d'investissement par projet n'étant pas connues à ce jour, une moyenne à hauteur de 5% par an est provisionnée pour les trois prochaines années.

3-1-5 Endettement et épargne

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts	138 347	137 209	200 196	201 802	168 513	165 444
Capital	725 476	876 286	1 060 738	1 123 317	1 037 543	1 009 398
Annuités	863 823	1 013 495	1 260 934	1 325 119	1 206 056	1 174 842

Le dernier emprunt mobilisé en 2022 et encaissé en 2023, s'est élevé à 3 800 k€ au taux fixe de 1,32 %.

Huit emprunts au 1^{er} janvier 2026 seront en cours, répartis sur **4 établissements bancaires** (Caisse d'Epargne - Banque Postale - Crédit Agricole - Caisse des Dépôts et Consignations).

Cette dette est structurée en **taux fixe à 86 %**.

La ville de Montbrison est classée en catégorie 1A, ce qui signifie qu'aucun emprunt dit « toxique » n'est répertorié.

	2026	2027	2028
Capital de la dette antérieure	1 009	1 010	1 011
Intérêts de la dette antérieure	137	122	109
Annuité de la dette antérieure	1 146	1 132	1 120
Capital de la dette nouvelle	120	120	202
Intérêts de la dette nouvelle	59	56	124
Annuité de la dette nouvelle	179	176	326
Capital	1 129	1 130	1 213
Intérêts	196	178	233
Annuité de la dette	1 325	1 308	1 446

La politique d'investissement fait évoluer l'annuité de la dette mais celle-ci reste à un niveau que la commune peut rembourser sans difficulté. L'annuité de la dette par habitant s'élèvera à 82,31 € en 2026 pour atteindre 89,82 € en 2028 avec l'hypothèse d'un taux de réalisation des investissements de 100 % et d'une population constante égale à celle de 2025 soit 16 098 habitants.

Il faut également rappeler que l'emprunt sert de variable d'ajustement pour l'équilibre de l'investissement mais qu'il sera réduit en fonction des besoins réels de financement, compte tenu des autres recettes d'investissement (épargne nette, subventions, etc....) et de la reprise des résultats.

4/ LES BUDGETS ANNEXES

4-1-1 Budget régie des restaurants



Ce budget est en légère hausse par rapport à celui de 2025 du fait de l'ajustement des charges de personnel et de la dotation aux amortissements qui évolue en raison du remplacement de la future laverie. Cela implique une progression de la subvention d'équilibre versée par le budget général. Il convient aussi d'évoquer l'inflation des matières alimentaires qui, pour certaines augmentent considérablement. Enfin, les recettes sont quant à elles fluctuantes puisque dépendantes du nombre de publics accueillis mais aussi de la variance du taux d'effort appliqué chaque année, là aussi en fonction des profils des familles d'élèves bénéficiaires de la restauration scolaire.

Les investissements sur 2026 concernent l'acquisition d'une nouvelle laverie pour environ 126 000 € permettant des économies d'eau et d'énergie.

REGIE RESTAURANTS				
Chapitre	Libellé	BP 2026	BP 2027	BP 2028
042	OPERATIONS D'ORDRE	8 000	8 000	8 000
70	PRODUITS DE SERVICES	702 000	710 000	720 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	250 000	257 000	267 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL RECETTES		960 000	975 000	995 000
Chapitre	Libellé	BP 2026	BP 2027	BP 2028
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	420 000	430 000	440 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	490 000	495 000	505 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	45 000	45 000	45 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000	5 000	5 000
TOTAL DEPENSES		960 000	975 000	995 000

4-1-2 Budget RSCF



Ce budget connaît une certaine stabilité après la forte évolution des dépenses d'électricité en 2023. L'ajustement de ces charges est réalisé par rapport aux consommations de 2025. Les autres postes restent cohérents d'une année sur l'autre.

Les recettes locatives se stabilisent en tenant toujours compte, par prudence, d'un certain taux de vacance selon les entrées et les sorties imprévues des résidents.

Les investissements seront limités à la réfection des appartements et au plan de sobriété eau.

Chapitre	Libellé	BP 2026	BP 2027	BP 2028
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	40 000	40 000	40 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	810 000	830 000	845 000
	TOTAL RECETTES	850 000	870 000	885 000
Chapitre	Libellé	BP 2026	BP 2027	BP 2028
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	500 000	517 000	530 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	325 000	328 000	330 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	20 000	20 000	20 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000	5 000	5 000
	TOTAL DEPENSES	850 000	870 000	885 000

4-1-3 Budget Foyer des jeunes travailleurs



Le budget est ajusté par rapport aux consommations et encaissement des années 2024 et 2025. Les intérêts d'emprunt diminuent sur les années futures.

Les recettes restent au même niveau, il a été considéré, par prudence, un taux de remplissage à hauteur de 80 % de la capacité d'accueil. La subvention d'équilibre se stabilise sur les 3 ans.

Au niveau des investissements, une provision sera inscrite pour faire face à quelques travaux ou matériels imprévus ainsi qu'au plan de sobriété eau.

Chapitre	Libellé	BP 2026	BP 2027	BP 2028
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	37 000	37 000	37 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	8 000	8 000	8 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	100 000	100 000	100 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105 000	105 000	105 000
	<i>SUBVENTION D'EQUILIBRE</i>	250 000	250 000	255 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0
TOTAL RECETTES		500 000	500 000	505 000

Chapitre	Libellé	BP 2026	BP 2027	BP 2028
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 000	103 000	106 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	275 000	278 000	280 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	95 000	95 000	95 000
66	CHARGES FINANCIERES	30 000	24 000	24 000
TOTAL DEPENSES		500 000	500 000	505 000

4-1-4 Budget Théâtre des Pénitents



Les spectacles vont pouvoir réintégrer le théâtre au second semestre avec la fin des travaux prévus fin juin.

Les charges de personnel augmentent avec l'embauche d'un CDD sur 1 an pour gérer la réouverture du théâtre.

Les travaux entraînent la contraction d'un emprunt et donc d'intérêts au niveau de la section de fonctionnement.

Au niveau de la section d'investissement, il apparaît le remboursement du capital de l'emprunt souscrit qui sera financé par le biais d'une augmentation de la subvention d'équilibre en section de fonctionnement. Les travaux restants sont inscrits en dépenses d'investissement ainsi que les subventions accordées par différentes collectivités et organismes.

Chapitre	Libellé	BP 2026	BP 2027	BP 2028
042	OPERATIONS D'ORDRE	25 000	25 000	25 000
70	PRODUITS DE SERVICES	107 000	107 000	107 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	133 000	133 000	133 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	dont subvention d'équilibre	805 000	765 000	775 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL RECETTES		1 070 000	1 030 000	1 040 000
<hr/>				
Chapitre	Libellé	BP 2026	BP 2027	BP 2028
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	322 000	332 000	342 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	360 000	330 000	335 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	305 000	305 000	305 000
66	CHARGES FINANCIERES	60 000	60 000	55 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 000	3 000	3 000
TOTAL DEPENSES		1 070 000	1 030 000	1 040 000

5/ CONCLUSION

Nous devons poursuivre sur le chemin de la sobriété (eau, énergie, consommation) sur la priorisation à la réhabilitation et sur la solidarité.

L'incertitude budgétaire nationale, la précarisation des subventions et l'instabilité fiscale nous oriente de plus en plus vers une diminution des investissements.

De plus en plus de nos concitoyens sont contraints financièrement du fait du contexte national et international, mais aussi de l'inflation. Cela nécessite plus que jamais une gestion très raisonnable et prudente des deniers publics.

Nous ne pouvons dépenser que l'argent que nous avons et que nous sommes capables de rembourser.

Ce mandat s'achève sur une excellente santé financière laissant tout latitude à la future équipe de construire un plan de mandat sereinement sauf si le national vient percuter les finances des collectivités. Mais sur le plan local, la commune est sur des bases financières très saines.